

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 31088, tél. adm. et publ. (039) 31087, CCP 23-313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10-8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715. ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.50, 3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.—. LE NUMÉRO: 30 ct. — Directeur: René Meylan — Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt



Au Conseil national: DES LOCAUX POUR L'ADMINISTRATION Nécessairement onéreux!

Le Conseil national vient de tenir un long débat, parfois confus, durant lequel les insuffisances du droit foncier furent une nouvelle fois, mises en pleine lumière.

Il s'agissait de l'achat d'un immeuble administratif pour y loger certains services de la Confédération. L'administration fédérale est à l'étroit, cela ne fait pas de doute. Au 30 juin 1969, l'administration fédérale était logée comme suit:

63% des bureaux étaient situés dans des immeubles dont la Confédération était propriétaire. Surface: 156 500 m²; 4% dans des baraquements appartenant à la Confédération; surface: 9700 m². 33% dans des locaux loués; surface: 81 700 m².

Sans compter les inconvénients qui résultent de la dispersion des locaux loués, l'opération est encore économiquement défavorable, car la location de ces 81 700 m² coûtera, pour l'année en cours, la somme de 5,465 millions, entraîne inévitablement une hausse du ration d'acquérir des immeubles est impérative.

POURQUOI AU CŒUR DE LA VILLE?

Situé à quelques minutes de marche du Palais fédéral, on s'est demandé si l'emplacement du nouvel immeuble administratif n'était pas mal choisi, si une implantation à la périphérie de la ville ne serait pas plus judicieuse.

A première vue, cette solution pouvait paraître tentante. Pourtant, elle n'a pas résisté à la confrontation avec le projet, dont le principal avantage est de pouvoir être réalisé très rapidement, le début de l'utilisation étant prévu pour mai 1972. De plus, l'Effingerstrasse s'intègre parfaitement

dans la conception des «centres de gravité» prévus dans le message de 1968. D'autre part, certains services administratifs ne peuvent pas être déplacés à la périphérie. Au contraire, il faudra les maintenir au centre de la cité, aussi près que possible du Palais fédéral.

Vu sous l'angle des problèmes de la circulation urbaine, le projet a également ses avantages. Les quatre niveaux en sous-sol de l'immeuble permettront de résoudre les problèmes de parking et la circulation aux heures de pointe ne subira pas les perturbations qu'engendrerait une implantation périphérique et les déplacements à travers la ville qui en découleraient.

Enfin, et R. Tschäppät, maire de Berne, insista sur ce point: le fait de décentraliser, d'implanter des immeubles administratifs à la périphérie, entraîne inévitablement une hausse du prix des terrains dans les quartiers réservés à l'habitation, donc, par contre-coup, une hausse des loyers dans les ensembles locatifs. Ce résultat, déplorable pour lui-même, n'aura par contre aucun effet positif en sens inverse: le prix des terrains au centre de la ville ne subira aucune baisse; il n'y aurait même pas de stabilisation si la Confédération renonçait à son projet.

UNE BONNE AFFAIRE

Ni la nécessité d'acquérir un tel immeuble, ni le choix de l'emplacement ne pouvant être mis sérieusement en cause, la discussion s'est surtout centrée sur les conditions qui furent imposées par le vendeur à l'acheteur, c'est-à-dire par une personne privée à la Confédération. C'est en effet draconien:

Le prix du sol d'abord fut fixé à plus de 6000 fr. le mètre carré. Ensuite, le vendeur exigea que la construction de l'immeuble fût confiée à une entreprise générale, dans laquelle il a, très probablement, de substantiels intérêts. Enfin, ce même vendeur, toujours, revendiqua et obtint, pour la durée de sa vie, un droit d'habitation gratuit, dans un appartement de grand standing, spécialement édifié pour lui au treizième étage de l'immeuble.

LE CONSTAT DES OCCASIONS PERDUES

Plusieurs conseillers nationaux critiquèrent verbalement la Confédération d'avoir accepté de telles conditions. L'Alliance des indépendants en particulier se distingua en jouant le rôle d'une femme prude et outragée. Etant rapporteur, j'ai saisi cette occasion pour rappeler certains faits précis, en déclarant notamment:

(Suite en dernière page)

Conseil fédéral: Répartition des sièges samedi

La répartition provisoire des sièges du Conseil fédéral aura lieu samedi prochain au cours d'une séance réunissant les cinq anciens et les deux nouveaux conseillers fédéraux, a déclaré le chancelier Huber, lundi après midi, à l'issue de la séance hebdomadaire du Gouvernement suisse.

Quant à la répartition définitive, a-t-il ajouté, elle aura lieu en janvier ou en février prochain.

Le Conseil fédéral a pris connaissance du «plan pour amorcer une solution de la question jurassienne» et l'a transmis à la Commission des bons offices pour le Jura pour consultation, a encore dit M. Huber.

Le gouvernement a en outre arrêté sa position face au livre de la «Défense civile» et l'affaire Florida. Les Chambres fédérales en seront informées mercredi et jeudi prochains. Les membres du gouvernement, qui n'étaient que cinq à siéger, MM.

Schafner et Spühler étant alités, ont été informés de l'état des études faites au sujet des mesures destinées à lutter contre la surchauffe. Aucune décision à leur sujet ne sera prise avant le début de l'an prochain, a encore dit le chancelier.

En ce qui concerne la «guerre des camions», le conseiller fédéral Bonvin a exprimé l'espoir de parvenir à un arrangement provisoire, a affirmé M. Huber; l'accord bilatéral italo-suisse réglant le trafic des trains routiers notamment a été dénoncé pour le 31 décembre par le Gouvernement italien.

Enfin, le gouvernement a adopté un message relatif à la construction d'une ambassade de Suisse à Buenos Aires, construction devisée à 2,05 millions de francs suisses.

La dernière séance que le Conseil fédéral tiendra cette année a été fixée au 23 décembre et la première de l'an prochain au 9 janvier.

Cela s'est passé dans notre pays

Municipalité de Lausanne: pas de surprise pour la répartition des portefeuilles

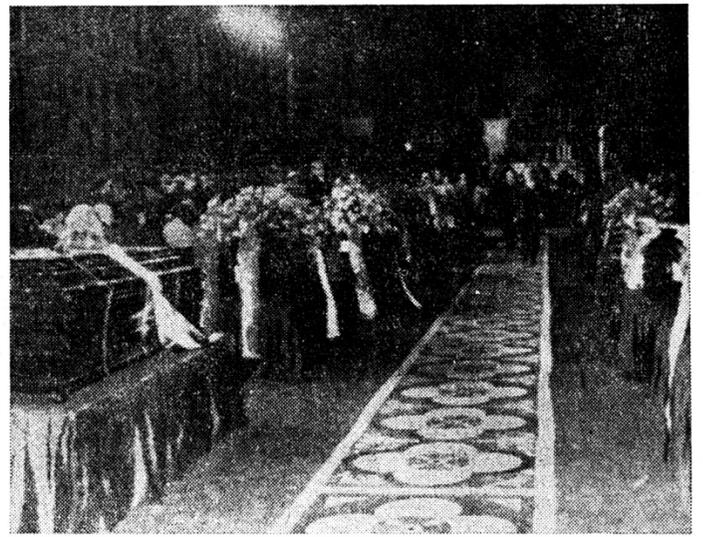
Le Conseil exécutif de Lausanne s'est réuni lundi matin pour procéder à la répartition des dicastères. Cette séance n'aura apporté aucune surprise. Les deux directions à repourvoir ont été attribuées de la manière suivante: M. J.-P. Delamuraz (nouveau) prend la relève de son collègue radical M. Dutoit aux Travaux publics. Comme on pouvait le prévoir, la Direction des écoles reste l'apanage du Parti libéral. En effet, M. Vuillemin (lib.), jusqu'ici aux Œuvres sociales, va succéder à M. Jaccottet. De ce fait, M. Mugny, chrétien-social (nouveau), va remplacer M. Vuillemin à la Direction des œuvres sociales. Pas de changement pour les autres portefeuilles. Robert

Deppen, socialiste, garde la Direction de police et Alfred Bussey, socialiste, celle des Finances. M. Chevallaz, syndic, conserve l'administration générale. Notons encore que R. Deppen sera vice-président de la Municipalité. S.

■ AVIONS MILITAIRES: PLUS DE CONSTRUCTION SOUS LICENCE. — Le 27 août dernier, le Conseil fédéral avait décidé que les travaux ultérieurs d'évaluation en vue de l'acquisition d'avions d'appui tactique, ne concernaient plus que les modèles A-7 Corsair et G-91 Fiat. Le Département militaire a alors été chargé de lui présenter, à l'issue d'examen complémentaires, des propositions concrètes sur le mode d'acquisition (achat ou construction sous licence).

Ces études, qui ont pris en considération également les résultats des séances de consultations des commissions des affaires militaires, ont montré que la somme des inconvénients d'une fa-

Milan a enterré ses morts



Lundi matin s'est déroulée à Milan la cérémonie funèbre pour les quatorze victimes de l'attentat à la bombe à la Banque Nationale de l'Agriculture, vendredi passé. C'est le cardinal Colombo qui célébra la messe des morts, à laquelle assistaient le président du Conseil des ministres, M. Rumor, et de nombreux chefs de partis et des syndicats, ainsi que des dizaines de milliers de Milanais.

Le Comité central du PSS dit non à l'arrêté sur le sucre

Le Comité central du Parti socialiste suisse s'est réuni à Berne, sous la présidence du conseiller national Fritz Grutter et en présence du président de la Confédération H.-P. Tschudi.

Le président du parti a félicité Pierre Graber pour sa brillante élection au Conseil fédéral et a fait observer que la Suisse romande est représentée pour la première fois par un socialiste dans le gouvernement fédéral. Il félicita également H.-P. Tschudi pour son élection à la présidence de la Confédération.

Le Comité central a examiné ensuite l'arrêté sur le sucre, contre lequel un référendum a été lancé. Dans son exposé en faveur de l'arrêté, le conseiller national Albert Bauer a exposé la situation difficile de l'économie sucrière suisse qui, par suite d'importation à bon marché, a perdu son équilibre financier. Par la taxe d'importation prévue dans le projet, la réglementation libérale de l'importation continue à être assurée. Cette «solution de mécontentement moyen» dont les consommateurs, les producteurs et la Confédération feront les frais est, selon le rapporteur, un compromis acceptable.

L'avenir de l'agriculture ne dépend pas de l'adoption du nouveau régime du sucre, a déclaré le conseiller national Otto Stich, en défendant le point de vue contraire. Dans le

message de 1957, qui conduisit à la construction d'une deuxième fabrique de sucre, il avait été promis que l'extension de la culture de betteraves sucrières n'aurait aucune influence sur les prix du sucre. La violation de cette promesse du Conseil fédéral n'est pas acceptable. Jusqu'ici, la couverture des déficits des fabriques de sucre était assumée par la Confédération. Le groupe socialiste avait proposé de prolonger cette solution, mais le Conseil fédéral et la majorité des Chambres s'y étaient opposés.

Dans la discussion, l'inobservation de ses promesses par le Conseil fédéral a été vivement critiquée. De plus, il est à craindre que la taxe d'importation une fois adoptée soit encore augmentée, comme les exemples dans le secteur des huiles et de la graisse le prouvent incontestablement.

Par 27 voix contre 8, avec quelques abstentions, il fut décidé de donner le mot d'ordre de voter non lors de la votation fédérale du 1^{er} février 1970.

Le président Grutter donna connaissance de la démission de la secrétaire centrale Mascha Oetli pour raison d'âge, et de celle du secrétaire central Richard Müller à la suite de son appel au poste de rédacteur en chef de la «Tagwacht».

Le prochain congrès ordinaire du parti a été fixé aux 27 et 28 juin 1970, à Bienne.

AU PROCÈS DE WINTERTHOUR Réquisitoires et premières plaidoiries

Ainsi, après deux jours et demi d'interruption, les audiences ont repris au procès de Winterthour. C'est M. Oskar Birch, procureur général, qui a ouvert les feux en réclamant douze ans de réclusion pour les inculpés arabes et deux ans d'emprisonnement

ferme pour l'agent israélien, sous déduction des peines préventives déjà subies par les différents inculpés. Il a retenu principalement le meurtre dans le cas des Palestiniens et le meurtre par passion (art. 113, CPS) et l'accusation d'actes exécutés sans droit pour un Etat étranger (art. 271, CPS) contre Rahamin.

Le procureur général a clairement souligné que le cas des Arabes, qui ont attaqué, et celui de l'agent israélien, qui a réagi, devaient être clairement dissociés. M. Birch s'est montré nuancé, rappelant le contexte de cet attentat, contexte qui est l'aboutissement d'une situation dont le point de départ se situe en 1955 après J.-C.

Par ailleurs, deux points sont clairs pour M. Birch: Mehzen n'était pas armé d'une part et s'il est vrai d'autre part que Rahamin a agi sous le coup de la passion, son acte n'en doit pas moins être sanctionné.

Ce fut ensuite au tour des défenseurs des parties civiles, M^{rs} Lott pour la famille de Mehzen, M^{rs} Brunshvig — également défenseur de Rahamin — pour la famille du copilote Peres. Les deux défenseurs font état, chacun de leur côté, d'actes de terrorisme commis par l'une et l'autre des deux communautés. Tous deux réclament des dommages-intérêts, à fixer par la cour. Abd el Mehzen laisse une femme et sept enfants, Yoram Peres une épouse et un enfant.

Les établissements de banque de La Chaux-de-Fonds et du Locle

avisent leur clientèle et le public en général qu'en raison des fêtes de NOËL et de NOUVEL-AN leurs

CAISSES et BUREAUX

seront **FERMÉS**

du 25 au 28 décembre 1969
et du 1^{er} au 4 janvier 1970

Par contre, les

GUICHETS

resteront **OUVERTS**

les lundis 22 et 29 décembre } jusqu'à 18 h. 30
les mardis 23 et 30 décembre }
les mercredis 24 et 31 décembre jusqu'à 16 h.

BANQUE CANTONALE NEUCHATOISE
CRÉDIT FONCIER NEUCHATOIS

BANQUE POPULAIRE SUISSE
SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

UNION DE BANQUES SUISSES

Votre magasin d'électricité
**GRAND CHOIX D'APPAREILS
DE QUALITÉ EN TOUT GENRE**

**PRIX FAVORABLES
GARANTIES**

Société des Forces Electriques de La Goule

SAINT-IMIER - RUE FRANCILLON 25

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

12 décembre 1969

Naissances

Zehnder Alain-Charles, fils de Pierre-André, bottier, et de Marie-Rose née Clivaz.
Balanche Robert-Henri, fils de Robert-Alexis, menuisier, et de Marie-Louise née Simon-Vermot.

Di Nenno Tony-Claudio, fils de Claudio, ouvrier sur cadrons, et d'Henriette-Yvonne née Ducommun-dit-Verron.

Barras Sandrine-Irène, fille de Joseph-Jules-Louis, décolleteur, et de Monique-Arlette née von Büren.

Mariage

Faivre Dick-Eugène, décolleteur, et Furter Monique-Marie-Antoinette.

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

15 décembre 1969

Naissance

Cacciola Sylvie-Odetta, fille de Jean-Joseph-Siméon-François, pâtissier, et de Simone-Emilie-Marie née Calderara.

Promesses de mariage

Furka Lukas-Marian, agent d'ordonnancement, et Bryndz Veronika.
Robert-Tissot Roger-Marcel, tapissier, et Racine Suzanne-Ida.

Décès

Messerli née Aubert Esther-Hélène, née le 15 septembre 1898, veuve d'Edouard-Henri (Succès 25).

Godat Emile-Arthur, horloger, né le 20 avril 1891, époux de Julia-Blanche née Ruckterstuhli (Bois-Noir 23).

Fr. 53.-

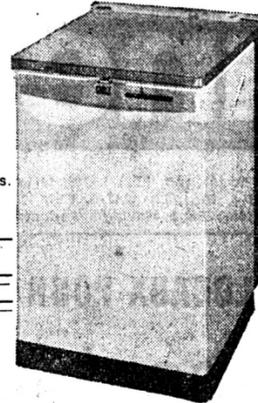
LE CHAUFFE-LIT
RHOVYL
anti-rheuma
de Wibusa
90 x 190 cm.

chez
H. HOURIET
Meubles
Hôtel-de-Ville 37
Tél. (039) 2 30 89
La Chaux-de-Fonds

Offrir - offrir - offrir ?
Mais qu'on ?

Une machine à laver la vaisselle

INDESIT



Montée sur roulettes.

Ne nécessite pas d'installation.

Lave automatiquement la vaisselle de 4 à 6 pers.

Prix extraordinaire: Fr. 777.-

- prime 125 ans 80.-

NET Fr. 697.-



Profitez de
notre OFFRE
125 ANS!

NUSSLÉ S.A.

SALON DES ARTS MÉNAGERS NUSSLÉ
Grener 5-7 Tél. 039 / 2 45 31
LA CHAUX-DE-FONDS

Faites lire notre journal

BUREAU DE LA VILLE

cherche

EMPLOYÉES

pour travaux de correspondance.
Semaine de cinq jours.
Traitement à discuter.

Faire offres sous chiffre P 900328 N à Publicitas S. A., 2001 Neuchâtel.

PRÊTS
sans caution



BANQUE EXEL
La Chaux-de-Fonds

Av. L.-Robert 88 ☉ (039) 3 16 12
Ouvert le samedi matin

En cas de décès adressez-vous à

E. Guntert & Fils

Numa-Droz 6, tél. jour et nuit: 2 44 71
Articles mortuaires - Cercueils
Transports auto - Prix modérés

Cadeaux plaisants

ENCADREMENTS
PAPETERIE
ÉTAINS
FER FORGÉ
ARTICLES EN BOIS
REPRODUCTIONS DE MAÎTRES



W. Dintheer Rue de la Balance 6

TIMBRES-ESCOMPTE **SENJ**

Municipalité de Saint-Imier

MISE AU CONCOURS

Par suite de démission honorable, la municipalité de Saint-Imier met au concours une place

d'EMPLOYÉ AU SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Exigences: apprentissage administratif, commercial ou dans une école de commerce, certificat de capacité.

Traitement: selon classe 7 de l'échelle des traitements, semaine de cinq jours, affiliation à la caisse de retraite.

Tous renseignements peuvent être demandés au secrétariat municipal.

Entrée en fonction: 2 février 1970 ou selon entente.

Les offres de service manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de certificats, doivent être adressées au Conseil municipal jusqu'au 27 décembre 1969.

CONSEIL MUNICIPAL

PIANO

A VENDRE, tout de suite, beau piano, en bon état de marche, très bas prix.
Tél. (039) 2 75 68.

LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes
Achat vente échange
- Librairie place du Marché tél 2 53 72.

Lulubelle



- Vos lettres et vos factures sont beaucoup mieux maintenant... Dans peu de temps, nous allons pouvoir les mettre dans des vraies enveloppes et les poster!

Devenez un lecteur de notre quotidien

Le Peuple La Sentinelle

en vous y abonnant dès maintenant

ABONNEMENT :

1 mois Fr. 4.50 3 mois Fr. 13.-
6 mois Fr. 25.- 12 mois Fr. 50.-

● ATTENTION! A TOUT NOUVEL ABONNÉ POUR UN AN AU MOINS, LE JOURNAL SERA ENVOYÉ GRATUITEMENT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1969.

La Chaux-de-Fonds, Parc 103 Lausanne, Saint-Pierre 1
Genève, Argand 4

DES CADEAUX POUR LUI

Les bijoux qu'il appréciera

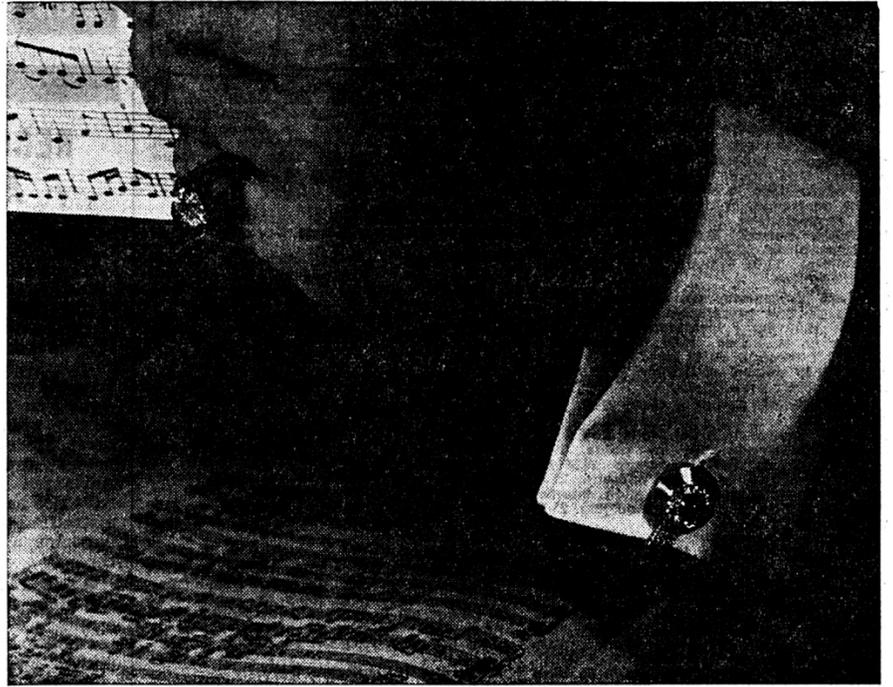
Quelle femme pourrait sincèrement prétendre demeurer insensible à la vue d'un beau bijou ? Les filles d'Eve ont de tout temps aimé se parer de colliers, de bagues et de bracelets, et recevoir des bijoux réjouit les cœurs féminins. La gent masculine, de son côté, après avoir renoncé pendant un long siècle à ce genre de raffinement, vient de le redécouvrir depuis quelques années. Les fervents de la tradition portent désormais chevalière et bague à cachet, des boutons de manchettes précieux, une pince à cravate discrète, et arborent d'élégants fume-cigarettes. Les plus hardis vont plus loin: ils n'hésitent pas à utiliser diamants, émeraudes et rubis, en bagues ou en boutons de manchettes, et ils ont remplacé le nœud de smoking par des broches créées à cette intention. Quant aux hippies, tout leur est bon: chaînes, bracelets, ceintures en or, bagues nombreuses à chaque main ! Ils font sourire ? Point n'est besoin d'en arriver à ces extrêmes. Mais un peu de fantaisie artistique sommeille néanmoins dans chaque âme masculine.

C'est pourquoi une nouvelle mode est née, ces dernières an-

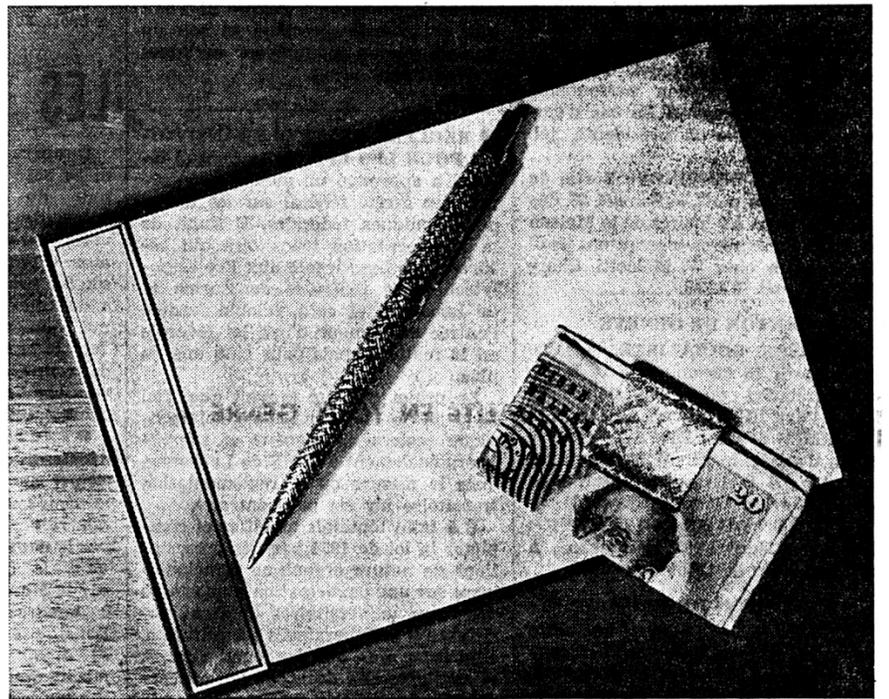
nées, à l'intention des compagnons d'Eve. Désormais, il est permis d'oublier les ennuyeux costumes foncés et de remplacer les trop classiques complets gris par des vêtements plus gais et plus flatteurs. Pour être un digne fils d'Adam, doit-on pour cela renoncer à toute coquetterie ? Les bijoux artistiques et discrets, qui rehaussent parfaitement une élégance masculine, sont de plus en plus en vogue.

Quand vous serez à court d'idées pour vos cadeaux, pensez à ces nouveaux bijoux créés pour « eux ». De tels présents seraient certainement fort appréciés par ceux qui vous sont chers, votre père ou votre mari, votre frère ou votre fils, ou encore par vos amis. Pour une fois, faites-leur un cadeau sortant de l'ordinaire et auquel ils ne s'attendent pas. Vous en trouverez un très grand choix chez votre bijoutier et vous aurez des tentations infinies. Mais quoi que vous décidiez, boutons de manchettes ou pince de cravate, n'ayez aucune crainte ! Les hommes et les femmes se ressemblent sur ce point: ils aiment les bijoux.

ELISABETH.



Un bijou d'une beauté recherchée dans sa sobriété ! Cette bague en or blanc 18 carats a été ornée d'un diamant de 1,8 carat. Un merveilleux cadeau destiné à marquer un événement important. Et des boutons de manchettes nouveau style, des « striplinks » à la fois audacieux et raffinés. Ils sont en or blanc et sertis de cabochons de saphir entourés de 56 imperceptibles petits diamants.



Pour son bureau et à portée de sa main, le bloc en or jaune 18 carats, avec le stylo à bille assorti. Pour tenir des billets de banque, des notes ou des papiers divers, une pince originale, mais d'une grande simplicité, en or satiné.

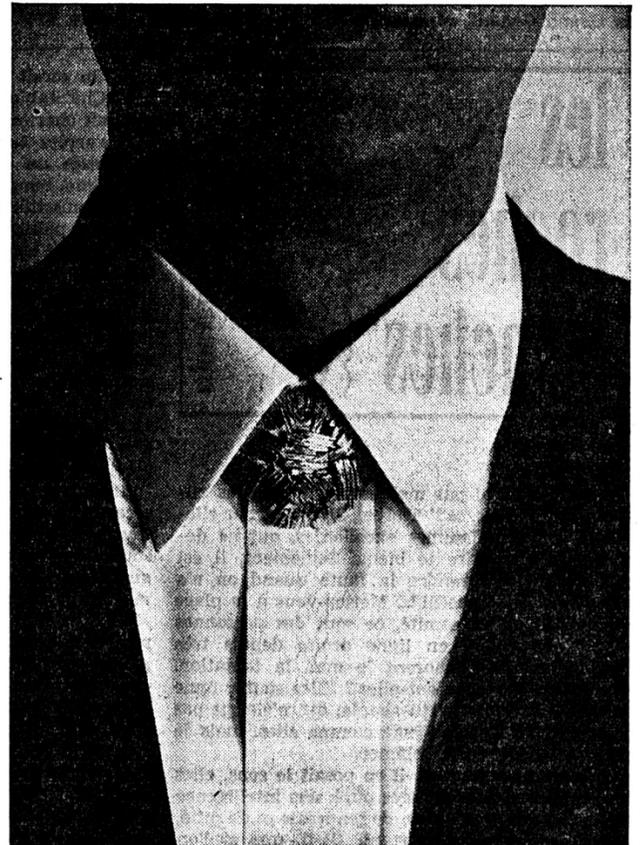
DES CADEAUX POUR LUI



Un fume-cigarettes augmente-t-il le plaisir de fumer ? En tout cas, avec l'étui à cigarettes assorti, il représente un accessoire chic auquel l'homme de goût se reconnaît immédiatement.



L'élégance simple et harmonieuse de cette bague exécutée par la main d'un spécialiste est indéniable. Ce bijou est orné d'une labradorite comme la pince de cravate assortie.



Le classique nœud de smoking est devenu superflu pour l'heureux propriétaire de cette broche en or blanc appelée « cravate de smoking ». Ce bijou est de rigueur pour les grandes réceptions.

PROGRAMMES



RADIO

Mardi 16 décembre 1969
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants. 17.15 Tous les jeunes! 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Passe-partout. 20.00 Magazine 69. 20.25 Intermède musical. 20.30 «La Paix du Dimanche», pièce. 22.30 Inf. 22.35 Tribune des journalistes. 23.00 Prélude à la nuit. 23.25 Miroir-dernière.
Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Inf. 20.10 Play time. 20.30 Prestige de la mus. 21.30 Vie musicale. 21.50 «Hänsel et Gretel». 22.30 Anthologie du jazz.
BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Réci. 16.30 Mus. et divertissement. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Hit-parade. 20.30 Un voyage dans le monde de l'opéra. 21.30 Danses viennoises. 21.45 Situation internationale. 22.15 Inf. 22.25 Aspects du jazz. 23.30 Variétés 69.

Mercredi 17 décembre 1969
SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. - Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 A votre service! 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Crescendo. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Quatre à quatre. 12.30 Miroir-midi. 12.45 «l'Affaire Blaureau», feuilleton. 13.00 Musicolor. 14.00 Inf. 14.05 Réalités. 14.30 La terre est ronde. 15.00 Inf. 15.05 Concert.
BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Mus. 6.20 Chan-

sons et danses pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Entracte. 10.05 Mus. légère. 11.05 Mus. et bonne humeur. 12.00 Tangos. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Radioscolaire. 15.05 Mus. pop., chœurs et fanfare.

TV ROMANDE

Mardi 16 décembre 1969
 18.00 Bulletin. 18.05 Francis aux Paradis perdus. 18.25 Il faut savoir. 18.30 Bonsoir. 19.00 Les Poucetofs. 19.05 «La Route», feuilleton. 19.40 Carrefour. 20.00 Téléjournal. 20.20 «Jean-Roch Coignets», feuilleton. 21.15 Progrès de la médecine. 22.10 Ici Bern. 22.15 Lanternes magiques. 22.45 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Mardi 16 décembre 1969
1re chaîne. — 17.30 TV scolaire. 18.15 Dernière heure. 18.20 Schmilblich. 18.35 Je voudrais savoir. 18.55 Pépinière. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Le Petit Monde de Marie-Pleisance», feuilleton. 19.45 Inf. première. 20.20 La IIIe République. 21.50 Hollywood panorama. 22.15 Émis. médicale. 23.15 Télénuît.
2e chaîne. — 18.00 Conservatoire des arts et métiers. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.40 «Ma Sorcière bien-aimée», feuilleton. 20.10 Sept jours de sports. 20.30 24 heures sur la II. 21.05 Gaby Morlay parmi nous. 22.30 Concours de guitare. 23.00 Mus. pour les yeux. 23.25 On en parle.
Mercredi 17 décembre 1969
1re chaîne. — 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télémidi. 13.15 Midi-magazine. 14.25 TV scolaire.

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE NEUCHÂTEL

LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe des conseillers généraux. — Mardi 16 décembre, à 20 h. 15, à la Maison du Peuple.

Commission cantonale des femmes socialistes neuchâteloises. — Mardi 16 décembre, à 19 h. 45, petite salle de l'Hôtel City, Neuchâtel. Ordre du jour selon convocation personnelle. Présence indispensable. En cas d'empêchement, aviser la présidente, tél. (038) 6 30 56.

LA CHAUX-DE-FONDS: Sortie de fin d'année du parti. — Samedi 27 décembre, départ à 9 heures de la Maison du Peuple. Dernières inscriptions jeudi 18 décembre, chez W. Mallocetti, Charrière 102, tél. 3 42 96.

CANTON DE GENÈVE

JEUNESSE SOCIALISTE. — Comité, mardi 16 décembre, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG, boulevard James-Fazy 18.

FEMMES SOCIALISTES. — Souper de fin d'année, mercredi 17 décembre, dès 19 h., à la Brasserie Internationale, boulevard Georges-Favon 21.

FRACTION DU GRAND CONSEIL: Caucus. — Jeudi 18 décembre, à 20 h., au Café de l'Hôtel-de-Ville.

CANTON DE VAUD

LAUSANNE. — Le Parti socialiste lausannois recevra Pierre Graber, conseiller fédéral, vendredi 19 décembre, à 20 h., à la Maison du Peuple, salle N° 4. Souper vaudois auquel les membres du parti et leurs épouses sont cordialement invités.

YVERDON: Groupe féminin. — Mardi 16 décembre 1969, à 20 h., au Cercle ouvrier, soirée de fin d'année.

VEVEY: Assemblée de section. — Mercredi 17 décembre, à 20 h., Café de la Grande-Place. A l'ordre du jour: admission, désignation des candidats au Grand Conseil, rapport de la Fête

de la bière, action livre de la « Défense civile », soirée familiale, adjonction d'un article au règlement du groupe du Conseil communal.

LAUSANNE: Comité directeur. — Samedi 20 décembre à 14 h. 30, salle 5-6 de la Maison du Peuple. Il s'agit bien du comité directeur et non du bureau comme indiqué sur certaines convocations.

RÈGLEMENTATION TRANSITOIRE POUR LES EPF.

— Le Conseil fédéral a approuvé un message concernant un arrêté fédéral sur les Ecoles polytechniques fédérales. Il s'agit de la réglementation transitoire qui assurera une base légale aux Ecoles polytechniques fédérales de Zurich et de Lausanne et sera valable jusqu'à l'entrée en vigueur d'une loi fédérale en la matière, mais pour cinq ans au plus.

Le projet d'arrêté prévoit que d'ici là la loi de 1854 sur l'Ecole polytechnique restera en vigueur et s'appliquera également à l'EPF de Lausanne, dans la mesure où la réglementation transitoire n'y est pas contraire.

Il a fallu toutefois modifier et compléter la loi de 1854 par des prescriptions de nature organique principalement sur une participation plus étroite des corps universitaires (maîtres, assistants et collaborateurs scientifiques, étudiants), ainsi que des fonctionnaires et employés aux décisions qui concernent les écoles. Il a également été nécessaire d'inclure dans le projet d'arrêté quelques principes relatifs aux relations entre les deux écoles, en particulier à leur égalité de rang. La réglementation transitoire, dit un communiqué du Département fédéral de l'intérieur, laisse une grande liberté de manœuvre pour des expériences dont l'issue exercera une influence déterminante sur la conception d'une nouvelle loi sur les EPF.

— On serait en tout cas très charitable. — Charitable avant tout, car le christianisme est tout charité, tout amour.

Il s'arrêta sur ce mot, qui prit soudain dans sa pensée un autre sens, inquiétant, défendu; en même temps, il regardait Antoinette, et se sentait aussitôt rassuré: la tête un peu inclinée, avec son pâle visage si calme, la transparence de son teint et celle de ses yeux candides, dans son attitude reposée et sereine, elle semblait une figure immatérielle, inaccessible aux mauvais desirs qui devaient se dissiper en effleurant sa pureté. Si jusqu'alors il avait inconsciemment subi son charme, Henri, pour la première fois, la trouva belle: aucune pensée sensuelle ne se mêla à son admiration: pourquoi donc se serait-il refusé la joie de l'en honorer comme d'un hommage tout respectueux, et d'en élever ainsi son propre cœur, à l'abri du péril?

Antoinette, cependant, laissa passer quelques secondes, comme pour lui mesurer le temps de savourer ce sentiment furtif qu'aucune ombre encore ne ternissait; puis, elle répondit, sans que la demi-sévérité de ses paroles fit perdre à sa voix sa douceur:

— Il ne faut rien exagérer: l'amour et la charité ne doivent pourtant pas conduire à de coupables indulgences... Je ne voudrais pas être mal comprise: je n'excuse pas cette pauvre fille, j'ai pitié d'elle, voilà tout; et, si je m'intéresse à son sort, c'est que je pense qu'on peut encore la sauver...

...Avait-elle donc deviné ses obscures pensées, celles qu'il ne formulait pas encore, celles qui s'agitaient, sans qu'il les vît, dans les replis profonds de son cœur, et qui déjà le rendaient bienveillant aux fautes des autres, comme pour mieux l'attendrir ensuite sur lui-même? Il détourna les yeux sans répondre. M^{me} Massod de

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Natation

RECORD SUISSE À GENÈVE

A la Piscine des Vernets, à Genève, Genève Natation a établi le record suisse du 100 fois 100 m. Les nageurs et nageuses genevois ont réalisé un temps total de 2 h. 13'59"3, ce qui représente une moyenne de 1'20"3 aux 100 mètres. En raison de la grippe, plusieurs défections avaient été enregistrées, ce qui obligea plusieurs anciens à se mettre à l'eau. Le concurrent le plus âgé fut finalement Fernand Moret, né en 1905. Les plus jeunes furent Leigh Carter, Jessica Adriansen et Pascal Hulliger, tous trois nés en 1960. Le conseiller administratif Pierre Raisin a également participé à l'établissement de ce record.

● La Biennoise Jacqueline Mock, détentrice de plusieurs records suisses, a annoncé qu'elle se retirait de la compétition afin de se consacrer à ses études, lors d'une compétition inter-clubs qui a eu lieu à Bienne et qui a été remportée par le club local, devant Sochaux et Belfort.

ATHLÉTISME. — Après sa victoire dans le championnat suisse universitaire de cross-country, le Lucernois Reto Berthel a annoncé qu'il abandonnait le sport actif, bien qu'il ne soit âgé que de 23 ans. Il estime que ses études et le service militaire ne lui laissent pas suffisamment de temps pour s'entraîner sérieusement. Reto Berthel compte à son palmarès trois titres nationaux: 10 000 m., marathon et cross-country.

Les USA, premier adversaire des Suisses

Le calendrier du tournoi mondial du groupe B a été établi à Bucarest en l'absence des représentants des Etats-Unis, de l'Allemagne de l'Ouest et du Japon qui, en raison du mauvais temps, n'ont pas pu arriver dans les délais. La calendrier a été approuvé à l'unanimité. Il prévoit le match Suisse-Etats-Unis comme première rencontre du tournoi.

23 février: Suisse-Etats-Unis. — 24 février: Japon-Etats-Unis, Pologne-Suisse, Allemagne de l'Ouest-Yougoslavie, Roumanie-Norvège. — 25 février: Japon-Allemagne de l'Ouest, Etats-Unis-Pologne. — 26 février: Suisse-Norvège, Yougoslavie-Roumanie. — 27 février: Pologne-Norvège, Suisse-Allemagne de l'Ouest, Etats-Unis-Yougoslavie, Roumanie-Japon. — 28 février: Pologne-Japon, Etats-Unis-Allemagne de l'Ouest. — 1^{er} mars: Norvège-Yougoslavie, Roumanie-Suisse. — 2 mars: Allemagne de l'Ouest-Pologne, Norvège-Japon, Yougoslavie-Suisse, Roumanie-Etats-Unis. — 3 mars: jour de repos. — 4 mars: Roumanie-Allemagne de l'Ouest, Japon-Suisse, Pologne-Yougoslavie, Norvège-Etats-Unis. — 5 mars: Yougoslavie-Japon, Allemagne de l'Ouest-Norvège, Roumanie-Pologne.

BOXE. — La rencontre entre Cassius Clay et Joe Frazier aura-t-elle lieu en Australie? La proposition a été faite par l'organisateur Jack Lawrence, qui a annoncé qu'un syndicat était prêt à se joindre à lui pour garantir un million de dollars aux boxeurs s'ils acceptaient de se battre le 27 février, à Sydney.

VOLLEYBALL. — Championnat de ligue nationale A: Star Genève-Pax Genève, 3-0; Servette Genève-Musica Genève, 3-2; St. Jakob Bâle-Spada Zurich, 0-3; La Chaux-de-Fonds-Lucerne, 0-3.

HANDBALL. — Pour le championnat de ligue nationale B, Möhlin a battu La Chaux-de-Fonds, 19-13. Les Bâlois ont dominé dans tous les compartiments, disputant un match plaisant, imposant leur vitesse et aussi leur marquage. Il n'est pas toujours facile de bloquer les Neuchâtelois, surtout quand les Gfeller, Brack, Kasper et autres Fischer et Brossard sont sur la piste. Si cette victoire bâloise est méritée, il reste maintenant aux hommes de Karlovic à tirer les conclusions de ce match pour rencontrer samedi prochain, au Pavillon des sports de La Chaux-de-Fonds, Zofingue.

Sport-Toto

Les gains

Voici la répartition des gains du concours des 13 et 14 décembre:

551 gagnants avec 13 points à 493 fr.; 12 122 gagnants avec 12 points à 22 fr. 40; 85 231 gagnants avec 11 points à 3 fr. 20. La quatrième rang n'est pas payé, le gain étant inférieur à 2 fr.

LES VACANCES DES FOOTBALLEURS SONT BIEN LÀ

Dernière photo, dernière scène du premier tour du championnat suisse de football. Servette (qui n'a plus gagné aux Charmilles depuis son 6-2 contre Lausanne) a dû concéder le match nul aux Grasshoppers. Ici, le gardien Barlie dans une de ses interventions devant le Zurichois Staudenmann.

● « Au cas où le Maroc déciderait de ne pas participer au tour final de la coupe du monde, il pourrait être remplacé par le pays classé second dans le groupe gagné par le Maroc », a déclaré à Londres sir Stanley Rous, président de la FIFA. Sir Stanley Rous faisait ainsi allusion à Nigéria, classé deuxième du groupe 16. Quant aux dirigeants marocains, ils déclarent: « Notre pays s'est engagé à participer au tour final de la coupe du monde à Mexico et il y participera, sauf au cas, assez improbable, où lors du tirage au sort qui aura lieu le 10 janvier prochain, il tomberait dans le même groupe éliminatoire qu'Israël », indiquait-on hier soir au siège de la fédé-



ration, à Casablanca. (Réd. Une fois de plus, on mêle sport et politique.)

● Championnat de France de première division (18^e journée): Bordeaux-Marseille, 2-2; Nîmes-Lyon, 5-2; Valenciennes-Strasbourg, 2-0; Ajaccio-Rennes, 4-2; Angers-Sedan, 1-3;

Sochaux-Bastia, 2-1. Les matches Metz-Red-Star, Rouen-Angoulême et Saint-Etienne-Nantes ont été renvoyés. Classement: 1. Saint-Etienne, 16-29; 2. Bordeaux, 18-23; 3. Marseille, 17-20; 4. Sedan, 18-20; 5. Strasbourg, 18-19.

les roches blanches

EDOUARD ROD

Elle sourit :

— Non, je n'ai pas meilleur cœur que les autres: M^{me} Sordes, M^{me} Tiercet, M^{me} Quartier elle-même sont des femmes excellentes, qui ne demandent qu'à faire le bien... Seulement, il est difficile de comprendre la faute quand on n'a soi-même jamais failli! ... Mettez-vous à la place de nos amies du comité, ce sont des personnes d'âge, qui vivent en ligne droite depuis très longtemps. Elles ignorent le mal, la tentation. Comment l'excuseraient-elles? Elles sont comme M. Sordes: d'une vertu simple, qui n'élargit pas l'horizon. Je n'ai pas jugé comme elles, mais je n'aurais garde de les blâmer.

Il buvait ses paroles, il en pesait le sens, elles lui révélaient une âme très pure, une intelligence très noble, un cœur plein de tendresse et de pitié.

— Il me semble pourtant, fit-il, que si l'on comprenait seulement le véritable esprit du christianisme, on jugerait plutôt comme vous que comme elles.

Bussens changea de conversation :

— Vous êtes tout à fait installé, maintenant? demanda-t-elle après un court silence.

Trembloz s'empressa d'entrer dans quelques détails.

— Oui, madame... Du reste, notre installation n'a pas été très difficile. Notre mobilier, qui est modeste, nagerait dans les vastes pièces de la cure; car nous sommes très bien logés... Et ma mère veut absolument se charger du ménage... Elle a des habitudes dont je voudrais la faire revenir, ma mère. Mais elle n'écoute rien, et je crains de la contrarier.

— Vous l'aimez beaucoup?

Cette question l'étonna, car il ne se l'était jamais posée :

— Oui, sans doute, répondit-il.

En même temps, il découvrait soudain en lui-même des nuances de sentiment qu'il ignorait: un peu effrayé de ce qu'il pensait et de ce qu'il allait dire, mais entraîné par cet irrésistible besoin d'expansion qu'il éprouvait auprès de sa nouvelle amie, il se laissait glisser sur la pente des confidences :

— Pourtant... nous sommes des êtres bien différents, elle et moi! ... Pendant mon enfance, pendant ma jeunesse, il n'y a jamais eu d'intimité entre nous... Du reste, il en était de même avec mes frères, avec mes sœurs... Parfois, je me disais que j'étais un étranger pour eux tous, je croyais qu'ils ne m'aimaient guère...

Comme elle l'interrogeait des yeux, il continua: — Cela vous étonne? Que voulez-vous? Ils travaillaient aux champs, et je faisais des études... Au fond, ils me prenaient pour un fainéant, quoique je me levasse souvent très tôt qu'eux pour étudier; ils méprisaient mon travail et m'accusaient de mépriser le leur, et c'était un peu vrai... Chaque année, mon père me menaçait

d'interrompre mes études, en disant que je serais plus utile à la ferme; et j'avais terriblement peur qu'il n'exécutât sa menace... Alors, ma mère prenait mon parti; mais... mais c'était sans me montrer aucune affection... Jamais elle n'était contente... Quand j'étais fatigué, elle m'apportait mes livres en me traitant de paresseux, comme les autres... Elle me grondait quand je n'étais pas le premier aux examens. Elle aurait voulu que j'eusse tous les prix à la fois... Dans tout cela, je ne sentais pas de tendresse, et j'en avais un tel besoin! ... Je lisais beaucoup, au hasard: mes lectures développaient en moi des idées, des sentiments que les miens ne pouvaient comprendre, et que j'avais le tort de leur montrer quelquefois... De là, des malentendus, des querelles... Ah! les parents de devrait jamais donner à leurs enfants un autre été que le leur! ...

En l'écoutant, elle pensait à elle-même, à sa jeunesse isolée, à ses grands besoins d'affection qu'elle avait toujours comprimés, qui n'avaient jamais été satisfaits; mais elle ne lui en dit rien, car les femmes s'abandonnent moins volontiers que nous aux confidences, qui pour elles sont déjà presque des aveux. Elle se contentait de jouer dans son cœur de ces similitudes de leurs deux destinées. Puis, un peu froissée, dans d'intuitives délicatesses, de ses dernières paroles, elle lui demanda :

— Est-ce que vous regretteriez d'être... ce que vous êtes?

Aussitôt il se récria :

— Ah! non, certes, non! Ce n'est pas ce que je veux dire... Au fond, je suis bien reconnaissant à ma pauvre mère de ce qu'elle a fait pour moi... Car j'aime ma carrière, je lui suis dévoué jusqu'à l'âme... bien que j'aie eu comme tant d'autres mes jours de découragement, mes heures de doute...

La Chaux-de-Fonds

AVANT LE CONSEIL GÉNÉRAL

Le rapport de la Commission du budget 1970

Le rapport de la Commission du budget démontre que le problème de l'hôpital est sur le point de reprendre sa juste place dans l'ensemble de la gestion communale. On finira bien par comprendre qu'il s'agit non pas d'un cas particulier, qui ne se pose qu'en notre ville, mais bien d'un phénomène national, qui ne trouvera de solution définitive que lorsque la Confédération sous la pression de l'opinion publique, admettra l'instauration sur le terrain fédéral d'une assurance maladie généralisée. En attendant d'arriver à ce stade, nous devons dans notre canton obtenir que l'Etat participe plus activement au paiement des frais occasionnés par le développement heureux et rapide de la science médicale. Si le Conseil d'Etat tient à ce que notre canton soit le dernier à prendre la responsabilité qu'impliquent des hôpitaux cantonaux, libre à lui. A condition naturellement que dans l'immédiat, il accepte d'augmenter sérieusement ses subventions en tenant compte en particulier des services spécialisés qui servent à l'ensemble du canton, et non seulement à une ville, ou une région limitée.

Notre ami W. Kurz qui nous devons l'excellent rapport adopté à l'unanimité des membres de la Commission du budget s'exprime notamment ainsi :

La commission se plaît à relever la présentation remarquable de clarté du rapport du Conseil communal à l'appui du budget général pour 1970. Le Conseil communal souligne l'amélioration du résultat du budget de l'ordre d'un demi-million de francs par rapport à celui de 1969, signale qu'il comporte l'excédent de dépenses le plus faible depuis six ans et estime qu'il ne devra pas recourir à des emprunts publics. Evoquant le budget de l'hôpital qui se réduit à 3 450 000 francs, il rappelle que d'autres postes grevées sérieusement les finances de la ville, tels les Travaux publics et l'Instruction publique.

Un commissaire pense qu'il ne convient pas de peindre le diable sur la muraille. L'excédent de dépenses constitue une charge supportable qui représente moins du 8 % du budget total. C'est dans la modernisation des structures qu'il faut chercher le remède ; il est indispensable d'assurer une meilleure délimitation des compétences, ce qui pose d'emblée le problème de la Commission administrative de l'hôpital qui empiète sur les prérogatives du Conseil communal dans son ensemble. Etant donné que les lacunes constatées découlent en partie de l'inadaptation du règlement organique de la commune de La Chaux-de-Fonds aux conditions actuelles, la première mesure à prendre serait de le moderniser et de le rajourner.

Le Conseil communal concède que l'existence de cette commission, régie par un règlement de 1898, survivance de l'ancienne chambre de charité, ne contribue pas à clarifier le problème des responsabilités. La seule solution valable consiste en la révision totale du règlement organique qui ne correspond plus à la législation cantonale, révision qui implique la remise en question de presque tous ses articles. C'est dire qu'il s'agira d'un travail de longue haleine. D'autre part, une rationalisation du travail parlementaire (motions, question écrite, etc.) doit également être envisagée. Il faudra prendre des options politiques. Une modification en entraînera d'autres. Le problème des commissions devra être abordé dans son ensemble : certaines ont un pouvoir gestionnaire, d'autres, purement consultatives, ont une fonction de surveillance, celle de l'hôpital est administrative, la Commission plénière du

Technicum constitue un instrument de travail extrêmement lourd. De toute façon le principe même d'une entrevue entre le Conseil communal et la Commission de l'hôpital a été décidé.

A la demande d'un commissaire, la Commission du budget décide à l'unanimité moins trois abstentions de proposer au Conseil général la nomination d'une commission chargée de l'étude de la révision du règlement organique de la commune.

Des questions précises sont posées au sujet du budget ordinaire. L'excédent des dépenses relativement modeste de 800 000 fr. ne représente que 1,8 % du total des dépenses malgré des frais importants d'équipement et d'investissement. La commission est toutefois consciente que le compte des variations de la fortune, compte tenu des amortissements, se solde par un déficit de 1 971 002 fr., ce qui représente une amélioration d'environ 700 000 fr. par rapport au budget 1969.

Le déficit de l'hôpital empêche-t-il des travaux prévus à court terme ? Le Conseil communal répond que l'inventaire des réalisations à faire en implique l'étalement, en partie à cause du déficit de l'hôpital, mais pour d'autres raisons également.

Quelles sont les répercussions de l'amnistie fiscale ? Les autorités de taxation cantonale pensent que celle-ci porterait sur 300 millions de francs de fortune, 12 millions de revenus, ce qui équivaut à un million d'impôts dont la part de notre ville ne peut être précisée.

SERVICES SOCIAUX

Le poste 36 85 74 qui passe de 39 454 à 165 000 fr. résulte d'une mauvaise gestion de l'ASI, dont les conséquences financières apparaîtront

dans les prochains exercices. Le Conseil d'Etat s'efforce d'assainir la situation. Une longue discussion s'engage au sujet de cet établissement et d'autres qui lui sont semblables. La commission en reconnaît l'utilité. Elle s'étonne toutefois que les autorités appelées à subventionner, n'aient pas un droit de contrôle et d'intervention.

INSTRUCTION PUBLIQUE

La clinique dentaire donne lieu à une longue discussion sur son organisation, son rendement et les principes qui doivent présider à la fixation d'un tarif définitif. Les avis divergent quant à ces principes. Ce nouveau tarif qui sera différentiel est en train d'être expérimenté avant d'être définitivement fixé. En outre on s'efforce de déterminer le rendement de chaque dentiste, des laboratoires et des opérations.

SERVICES INDUSTRIELS

Un commissaire désire se renseigner sur l'état de l'approvisionnement en eau et sur le plan général d'avenir. Le Conseil communal répond que la recherche de nouvelles sources s'impose, la sécheresse du mois d'octobre en témoigne. La commune est actuellement à la limite de ses possibilités. Se pose également le problème de pertes de charge dues au sous-dimensionnement de certaines conduites. Il y aura de gros investissements à faire que le bénéfice du service ne suffira pas à couvrir. Un rapport circonstancié sera présenté au Conseil général dans le courant de l'hiver.

Au chapitre de l'électricité, le Conseil communal communique que la commune pourra très certainement maintenir ses prix en dépit des augmentations que subit le coût du kilowatt.

Installation de locaux de jeunes et du Dispensaire antituberculeux

En juin 1965, la commune a acheté les immeubles portant les N° 12, 14 et 14a de la rue de la Serre. Les deux derniers ont été aménagés pour les besoins de la direction des Ecoles primaires, la Clinique dentaire et le Service médical scolaire, l'Office des apprentissages et des bourses et le Service d'orientation professionnelle. L'immeuble Serre 12 est resté libre.

Aujourd'hui, le Conseil communal en a choisi l'affectation et s'exprime notamment ainsi :

« Plusieurs projets successifs ont été élaborés, car les besoins sont nombreux de loger les services publics. Il a fallu choisir les besoins les plus urgents, nécessitant par ailleurs un bâtiment aussi central que celui-ci. »

« Le sous-sol et le rez-de-chaussée constituent de magnifiques locaux pour les occupations de loisir de la jeunesse. Disposant à l'ouest d'une entrée indépendante de celle des étages supérieurs, ces locaux serviront à des réunions, des jeux, des activités culturelles et artisanales, que les jeunes organiseront eux-mêmes sous l'impulsion d'un animateur, qu'il convient encore de trouver. Pour réaliser ce but et chercher à éviter que les jeunes ne fréquentent trop assidûment les bars à café et les restaurants, il suffira d'aménager sommairement ces locaux, dont les finitions seront entreprises par les intéressés eux-mêmes. »

« Il paraît en effet important de résoudre positivement le problème de la jeunesse en favorisant les activités de loisir qu'elle souhaite entreprendre. »

« Le premier étage sera mis à la disposition du Dispensaire antituberculeux pour ses services de consultation, de radiologie, de radiophotographie, de visites de frontière pour les étrangers, de visites et de vaccinations pour recrues. Ce dispensaire, siège de la Ligue contre la tuberculose du district de La Chaux-de-Fonds, doit en effet, être délogé des salles qu'il occupe actuellement au rez-de-chaussée du collège de la Promenade. Les effectifs de la population scolaire contraignent la direction de l'Instruction publique à utiliser de nouveau l'ensemble du collège pour les besoins de l'enseignement, et cela dès la fin d'avril 1970. »

« Le deuxième étage conservera sa destination d'habitation. »

« Les combles ne seront pas trans-

formés, parce que les frais de l'aménagement d'un logement seraient disproportionnés avec le produit locatif. »

« Le devis de ces travaux s'établit ainsi : »

« Frais de transformation, 388 000 fr. Equipement fixe, 9000 fr. Décoration Serre 12 et Serre 14, 18 000 fr. Aménagements extérieurs, 21 000 fr. Total, 436 000 fr. Les divers et imprévus sont compris dans ces devis. »

STATIONNEMENT, LA DISCIPLINE EST DE RIGUEUR. — Alors que la tempête de neige déferle sur la ville et ses environs, les avantages des mesures de police prises en vue de favoriser le débâiement des rues par les Travaux publics s'imposent comme une nécessité absolue. Il faut arriver à une stricte discipline, ce qui aura pour effet d'éviter des accidents, de rendre plus fluide la circulation, et d'éviter des frais inutiles à la collectivité.

Neuchâtel

UN FOUR EXPLOSE DANS UNE CUISINE. — Hier à midi, une violente explosion s'est produite à la rue du Seyon 27, dans la cuisine de M^{lle} O. Uberti. L'accident s'est produit au moment où elle allumait son four à gaz. Les vitres de la cuisine ont été brisées. Les premiers secours qui s'étaient rendus sur place n'ont pas eu à intervenir.

PIÉTON RENVERSÉ ET BLESSÉ. — Hier, un automobiliste de Bôle, qui roulait sur la RN5 en direction de Neuchâtel, a renversé un piéton à la rue de Loriette. Il s'agit de M. J.-P. Schmid, qui souffre d'une légère commotion et de blessures aux genoux. Il a été hospitalisé à la Providence.

● **BRUXELLES.** — Premier débat peu constructif lundi au Conseil des Six, sur le règlement financier définitif de l'Europe verte : tous les aspects de ce problème — recettes, dépenses, ressources propres communautaires, contrôle parlementaire — ont été examinés, mais cet examen a, en fait, surtout permis à chaque délégation de répéter des thèses déjà connues.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Delémont: Le Parti socialiste réunifié

On sait que le PSS avait fixé le 20 décembre comme date limite aux socialistes delémontains pour résoudre la crise ouverte le 20 décembre 1968 par la création d'une section dissidente. Hier soir, une assemblée présidée par Georges Moeckli, ancien conseiller d'Etat, agréé par les deux parties, a réuni plus de 150 participants dans une discussion constructive et fructueuse, qui a abouti à une décision unanime de réunification. La section

dissidente sera dissoute et ses membres réintégrés dans la section officielle. L'annonce de cette réunification sera faite au PSJ et au PSS avant l'échéance fixée. La section socialiste delémontaine ainsi reconstituée restera présidée par Henri Parraat, préfet, tandis que cinq membres de la section dissoute feront partie du comité : G. Scherrer, maire, les deux conseillers communaux socialistes J. Haas et J.-P. Sanglard, P. Gigon et A. Mottaz.

TAVANNES: Spectaculaire accident.

— En descendant le col de Pierre-Pertuis, hier à 9 h. 40, un camion de livraison d'Olten a dérapé sur la route enneigée, à l'entrée, de Tavannes. Après être monté sur le trottoir, il arracha une clôture, puis faucha un poteau électrique, pour revenir sur la route et entrer en collision avec une camionnette de l'entreprise Paul Neukomm, de Sornetan. La camionnette, en circulation depuis deux mois seulement, a tout l'avant endommagé, alors que les habitants du quartier furent privés d'électricité jusqu'au début de l'après-midi. Le camion a également subi des dégâts. Ceux-ci se chiffrent au total à 10 000 fr.

Cinq containers avec toutes leurs marchandises irrécupérables, soit vins, sucre, épices, légumes, produits de lessive, etc., furent répandus sur la route. Aussi, la circulation ne put-elle se faire que dans un sens. Elle fut rétablie à midi.

DAMPREUX: Démission en bloc.

— Parce qu'un groupe de citoyens contestataires font une opposition systématique lors des assemblées communales, le maire et les quatre conseillers

communaux ont démissionné en bloc. Le préfet a négocié, et le maire et deux conseillers sont revenus sur leur décision, mais jusqu'au « test » que constituera pour eux la prochaine assemblée: si les contestataires persistent, ils démissionneront définitivement. Quant au vice-maire et au cinquième conseiller, ils sont restés d'ores et déjà sur leurs positions.

Votation sur le Jura: Le 1^{er} mars 1970

Le Conseil exécutif du canton de Berne a décidé de fixer au dimanche 1^{er} mars 1970 et aux jours précédents, dans les limites des dispositions légales, la votation sur les projets suivants:

1. Nouvelles dispositions constitutionnelles relatives au Jura.
2. Loi du 30 janvier 1921 concernant les votations et élections populaires (modifications et compléments).

Conseil général de Saint-Imier

Séance du jeudi 11 décembre, à 18 h. 15. Présidence: X. Frossard. Présence: 39 conseillers.

Présentation du rapport de la commission d'étude de l'exploitation du Service de l'électricité. — Après de pertinentes considérations, la commission propose le maintien de l'exploitation du Service de l'électricité. Celle du magasin est également maintenue pour une période de deux ans; cette exploitation sera à revoir après connaissance des comptes 1971.

Notre camarade Receveur, au nom du groupe socialiste déclare accepter le rapport ainsi que ses conclusions et trouve les remarques du Conseil municipal fondées.

Le maire Delaplace constate que les petites entreprises qui achètent l'électricité chez un producteur ont une gérance toujours plus difficile. La question de rachat est éminemment technique et doit être examinée par des spécialistes. Les Forces Motrices Bernoises ou une autre entreprise analogue pourraient être chargées de cette partie, La Goule pouvant être partie dans cette affaire. M. Rubin (lib.), se déclare d'accord avec cette manière de voir. La Commission administrative est suivant le maire, un organe de surveillance du Conseil municipal sur les Services techniques. Les trois fractions y sont représentées.

Nomination de quatre membres du Conseil de fondation de la colonie d'habitation pour personnes âgées. — Formé de cinq membres dont un municipal, le mandat de ce conseil arrive à échéance et le Conseil municipal prie le Conseil général de procéder à la nomination des quatre personnes. Vollaert (soc.) propose R. Receveur et M. Boillat, alors que M. Ackermann (lib.) avance les noms de M^{me} L. Boillat et de P. Iff.

C'est à l'unanimité que sont nommés les quatre membres.

Création d'une crèche; participation communale; préavis éventuel au corps électoral. — Dans son préavis, le Conseil municipal se déclare favorable à cette création et à son subventionnement, ce qui lui donnerait, ainsi qu'à l'inspecteur d'assistance de l'arrondissement, droit de regard sur la fondation. Il propose une mise de fonds de 25 000 fr. et la part admise à la répartition cantonale des charges d'exploitation, au maximum 4 fr. par habitant, soit actuellement 28 000 fr. Il invite également le législatif à se réserver le droit de décider chaque année s'il veut grever le budget d'une subvention en faveur de l'œuvre et d'en fixer le montant. Suivant l'opi-

nion de la Direction des œuvres sociales cantonales, l'électeur devrait se prononcer étant donné que la somme dépasse les compétences financières du Conseil général. Au cas où la subvention serait votée chaque année, l'approbation du dit corps électoral ne paraît pas nécessaire. Le subside de 28 000 à 35 000 fr. maximum versé par la commune aux industriels qui se proposent d'ériger un tel établissement pourrait être admis à la répartition des charges; dans ce montant devraient être compris l'intérêt et l'amortissement du capital de la commune.

Avant l'ouverture des débats, le maire Delaplace déclare que, suivant le vœu exprimé par la Commission des finances, le Conseil municipal serait d'accord avec 30 000 fr. comme participation de la commune au capital de fondation. Vollaert (soc.) apporte l'appui de son groupe aux propositions du Conseil municipal à la condition que la commune ait un représentant au sein du Comité directeur.

La fraction libérale approuve et soutient les efforts des industriels de Saint-Imier en vue de la création de cette institution sociale. Elle propose: 1. De fixer la mise de fonds de la commune à 60 000 fr., montant qui ne serait versé toutefois qu'à la condition formelle que le capital de fondation de la crèche soit de 180 000 fr. au minimum. Cette somme serait à prélever sur les recettes courantes de l'administration. 2. Que la commune participe aux frais d'exploitation de la crèche pour un montant de 28 000 fr. environ, le Conseil général se réservant le droit de décider chaque année son subventionnement par inscription sur le budget municipal.

Notre camarade S. Galli demande alors une suspension de séance. A la reprise des délibérations Fr. Loetscher (soc), municipal, chef du Dicastère des œuvres sociales, estime que les autorités ne peuvent pas imposer le montant d'un capital de fondation. Ce à quoi Moser (lib.) rétorque qu'il ne s'agit pas d'imposer, mais de subordonner notre versement à un capital minimum. La fraction socialiste, déclare Vollaert, maintient sa proposition. Il demande le scrutin secret. La proposition socialiste pour une mise de fonds du capital de fondation de 30 000 fr. est rejetée par 20 non contre 19 oui. Celle lib.-paysanne appuyée par le groupe chr.-soc. pour une mise de fonds de 60 000 fr. est acceptée par 20 oui contre 19 non.

(A suivre)

CARNET DU JOUR

Cinéma

CORSO: 20.30. «Plein Soleil». EDEN: 20.30. «L'Homme perdu». RITZ: 20.30. «Les Amours de Lady Hamilton». PLAZA: 20.30. «Les Colts des Sept Mercenaires». SCALA: 20.30. «Du Sang sur la Terre».

Divers

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE: 10.00 à 12.00, 15.00 à 19.00, 20.00 à 22.00. Livres d'enfants illustrés bulgares. MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00. MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.

Pharmacie d'office

Officine No 1 des Pharmacies Coopératives, rue Neuve 9. (Dès 22 h. appeler le No 11.)

MEMENTO LOCLAIS

PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Mariotti. (Dès 21 h., le No 17 renseignera.)

GENÈVE

**EN LA CATHÉDRALE DE SAINT-PIERRE
LA PRESTATION DE SERMENT DU CONSEIL D'ÉTAT
PROCLAMATION**

La Constitution dit en son article 112 que le Conseil d'Etat qui entre en fonctions adresse une proclamation aux citoyens. Celle affichée ces jours est on ne peut plus condensée. En voici le texte:

Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

Le serment de fidélité que nous prêtons ce jour à la République et Canton de Genève nous engage totalement à l'égard de la communauté. Nous vouerons tous nos efforts pour que Genève avance résolument dans la voie du progrès, condition nécessaire à l'épanouissement de la liberté et de la dignité de chacun.

Nous avons besoin de la participation de tous, car nul ne saurait demeurer étranger aux problèmes de la cité. C'est par une action commune des autorités et de la population que les solutions les meilleures pourront leur être apportées.

Nous comptons donc sur votre appui et votre collaboration.

Vive Genève!

Vive la Confédération suisse!

Jean BABEL, président
Willy DONZÉ, vice-président
André RUFFIEUX,
André CHAVANNE,
Gilbert DUBOULE,
Henri SCHMITT,
François PICOT,
conseillers d'Etat.

**La cérémonie
à la cathédrale**

**DISCOURS DU PRÉSIDENT
DU GRAND CONSEIL**

Les éléments principaux de la cérémonie qui s'est déroulée en la Cathédrale de Saint-Pierre sont l'allocution du président du Grand Conseil et le discours programme du président du Conseil d'Etat.

Le premier fut une rétrospective de l'activité du Grand Conseil, le second a tracé les grandes lignes de ce que sera l'action commune de l'exécutif et du législatif genevois pendant les quatre années à venir.

M. Brolliet (lib.), président du Grand Conseil, a d'abord évoqué le souvenir des députés disparus au cours de la précédente législature, soit dans l'ordre: MM. Y. Maître, Ch. Fleury et H. Bellevaux. Puis il a souligné les huit années de magistrature de M. F. Peyrot, qui s'est retiré du Conseil d'Etat après avoir présidé celui-ci en 1968 et dirigé le Département des travaux publics pendant deux législatures.

Le président Brolliet a ensuite parlé des travaux parlementaires et souligné les réalisations menées à chef au cours de ces dernières années: l'Hôpital cantonal (bâtiment des lits), l'aérogare, la gare de triage de La Praille, les usines de destruction des ordures et d'épuration des eaux, les écoles du Cycle d'orientation, etc. Il a également mit l'accent sur d'autres institutions en voie d'achèvement: l'Ecole de physique, l'Hôpital de pédiatrie, la troisième étape de l'Hôpital cantonal, l'Uni II, le Centre horticole de Lullier et l'activité de diverses fondations, dont la reconstruction des Grottes et l'Ecole d'infirmière Le Bon Secours.

M. Brolliet fit allusion au passage du groupe Vigilance au Grand Conseil dans le domaine social, souligna les nouvelles dispositions en faveur des personnes âgées, des veuves, des orphelins et des invalides.

Enfin, il a évoqué le problème de la main-d'œuvre étrangère et de l'assimilation des étrangers.

**Le discours programme
du président
du gouvernement***

Encourager le développement économique et social harmonieux de notre collectivité genevoise sera donc notre préoccupation essentielle. Nous nous efforcerons d'y faire face en réalisant une politique qui recherche à la fois les conditions matérielles et humaines nécessaires à ce développement. Dans le domaine de l'économie, le support principal sera donné par l'équipement du territoire, mais il

faudra agir parallèlement pour une formation sans cesse meilleure des forces de travail, notamment par la voie de l'enseignement. Le même souci de promotion impliquera une politique adéquate en matière de santé publique ou de prévoyance sociale, de même que l'élaboration de mesures permettant une sauvegarde croissante des libertés individuelles. Enfin, les moyens utiles à la réalisation de nos objectifs devront aussi être envisagés sous le double aspect humain et matériel, à savoir sous l'angle de la politique du personnel et sous celui de la politique financière de l'Etat.

**EXANSION ÉQUILIBRÉE ET
HARMONIEUSE DU CANTON**

L'aménagement de zones industrielles permet l'implantation durable de nos industries genevoises qui trouvent à la périphérie des facilités d'extension et des moyens de communications bien supérieurs aux conditions qu'elles connaissent au centre de la ville. Il convient donc d'encourager le déplacement des entreprises dans les différentes zones intéressées, conformément au plan directeur d'urbanisme.

Si l'expansion régulière de notre économie dépend étroitement de la conjoncture internationale, elle est aussi profondément influencée, voire déterminée par la politique fédérale, notamment en ce qui concerne le problème de l'emploi. Dans la mesure de ses compétences, le gouvernement veillera à ce que les restrictions apportées à l'engagement de la main-d'œuvre étrangère n'entraînent pas l'exploitation des entreprises existantes. L'équilibre du marché de l'emploi, condition sine qua non de la paix du travail, est également fonction des problèmes posés par le recrutement et la formation de la main-d'œuvre. Ils doivent être résolus par un effort conjugué des pouvoirs publics et des milieux privés. L'économie tout entière est intéressée en effet à une meilleure formation et à un perfectionnement professionnel continu.

**SÉCURITÉ SOCIALE ET
PROTECTION DES TRAVAILLEURS**

On ne saurait prétendre encourager le progrès économique sans se préoccuper d'améliorer parallèlement les conditions de travail et de vie de la population. Dans cette perspective, la sécurité sociale devra être encore développée dans la mesure où cet effort supplémentaire sera supportable pour l'économie, notamment en matière d'allocations familiales où, selon les conclusions de la commission d'experts, un nouveau régime pourrait être mis sur pied.

La protection des travailleurs dans les entreprises continuera de faire l'objet d'une surveillance stricte tant en ce qui concerne l'application de l'horaire de travail que le respect de la sécurité. L'action des pouvoirs publics s'attachera davantage à l'aspect médical du travail.

**PROGRAMME QUADRIENNAL
DES GRANDS TRAVAUX**

Grâce à une situation financière satisfaisante, le programme quadriennal des grands travaux déploie maintenant tous ses effets. Projets et réalisations se succèdent à un rythme accéléré; ainsi les retards dans les équipements cantonaux tendent à être rattrapés. Dans le programme 1970-1973, une proportion croissante de crédits sera affectée aux équipements hospitaliers, scolaires et universitaires, sans oublier cependant les autres secteurs d'investissements.

L'attention sera portée aussi sur l'aménagement des quartiers spécifiquement urbains, en étroite liaison avec les autorités de la ville de Genève. Ce sera notamment le cas du quartier des Grottes, dont la reconstruction a été confiée à une fondation ad hoc.

Le problème de la circulation routière demeure au premier plan de l'actualité. L'augmentation massive du trafic, ajoutée à l'afflux considérable de véhicules étrangers, imposent des mesures pressantes en matière d'équipements routiers.

Le développement des transports en commun, de même que l'amélioration de leurs conditions de circulation seront encouragés.

**ÉDUCATION ET PROTECTION
DE LA JEUNESSE**

Le Conseil d'Etat continuera à vouer une attention et un soin constants à l'instruction, à l'éducation et à la protection de la jeunesse, en tenant compte des problèmes nouveaux et difficiles posés par l'évolution rapide des idées et des mœurs.

La vague démographique atteint aujourd'hui le seuil de l'enseignement secondaire supérieur, dont les effectifs doubleront en tout cas dans les dix ans qui viennent. Cette évolution entraînera une augmentation correspondante du nombre des constructions scolaires et de l'effectif du personnel enseignant.

Si, en dehors de l'Université, aucune réforme de structure de grande envergure, comparable à la création du cycle d'orientation, n'est prévue, nous nous attacherons à développer et à consolider les réalisations entreprises au cours de la précédente législature. Ce travail d'approfondissement sera accompli avec la participation active des représentants autorisés des enseignants, des parents, des étudiants et des élèves.

Une démocratisation effective des études reste plus que jamais un souci majeur de notre collectivité. Les travaux des commissions chargées de réviser la loi d'encouragement aux études devront donc aboutir à des dispositions financières qui soient à la fois administrativement rationnelles et socialement équitables.

Avec la collaboration des communes, les jardins d'enfants, dont la création a rencontré un accueil si favorable, remplaceront progressivement le premier degré enfantin; d'autre part, de nouvelles classes seront ouvertes, dans divers quartiers, pour accueillir les très jeunes handicapés mentaux.

La motion votée par le Grand Conseil au sujet du cycle d'orientation souligne l'importance de ce secteur scolaire. Des recherches seront nécessaires pour déterminer dans quelle mesure et dans quel sens il conviendrait de revoir certaines modalités des orientations scolaires et professionnelles.

Les études en cours sur les innovations et les aménagements souhaitables dans la division supérieure de l'enseignement secondaire continueront; elles seront conduites parallèlement à une action exercée sur le plan fédéral pour obtenir une révision et un assouplissement des textes régissant la préparation de la maturité.

L'Université devra s'organiser pour faire face, grâce à une direction renforcée, aux exigences que le temps présent et le proche avenir imposent à l'enseignement supérieur et à la recherche. Le principe de son autonomie, au sens d'une prise des responsabilités par ses cadres et ses enseignants sur le plan intellectuel et scientifique, n'est pas discuté. En revanche, conformément à la volonté du Grand Conseil, le Conseil d'Etat veillera à ce que des relations constructives soient maintenues entre les pouvoirs publics et une Université qui doit demeurer intégrée à la cité.

Le Conseil d'Etat s'associe avec conviction et dans un esprit de totale collaboration aux efforts de coordination et d'harmonisation scolaires dans le cadre romand et sur le plan fédéral, car il est persuadé que c'est le seul moyen qui permette de sauvegarder un véritable fédéralisme.

Il tient à rappeler aussi l'intérêt qu'il porte à l'enseignement professionnel. Dans ce domaine, une information toujours plus poussée des jeunes permettra une orientation mieux ajustée de ceux-ci. De même, la conception traditionnelle de l'apprentissage devra être adaptée aux exigences modernes.

**PRESTATIONS SOCIALES
ET SANTÉ PUBLIQUE**

Genève se trouve être le canton qui verse les prestations les plus élevées aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides qui sont dans le besoin. Nous poursuivons nos efforts dans le sens d'une coordination encore plus poussée entre les divers organismes chargés de l'assistance et de la prévoyance dans notre canton.

Par une information efficace, nous désirons que l'obligation d'assurance maladie pour certains salariés apparaisse effectivement comme une pos-

sibilité de faire face aux frais de maladie et d'accidents toujours plus difficiles à supporter, sans perturber trop fortement le budget familial, ni faire appel à l'assistance publique.

Actuellement, les médecins et les caisses maladie ne sont liés que par un simple protocole d'accord, alors que la LAMA présuppose, pour un bon fonctionnement de l'assurance maladie, un état conventionnel. Nous nous emploierons à favoriser le remplacement du régime provisoire le plus rapidement possible par une convention conforme à la fois aux exigences de la loi fédérale et à la mission sociale de l'assurance maladie.

Notre politique dans les domaines de la santé publique et de la planification hospitalière tendra tout d'abord à une action concertée entre les organismes publics et privés s'occupant de soins. Nous poursuivrons la mise en place du plan hospitalier déjà défini.

Nous nous attacherons — et tout particulièrement pour les personnes âgées — à améliorer les soins préventifs et curatifs, soit à domicile, soit dans le cadre des policliniques, entre autres par le dépistage des maladies chroniques, la médecine préventive restant une préoccupation majeure du programme.

Un effort spécial sera fait pour augmenter le nombre des infirmières de santé publique, des aides familiales et des aides-ménagères se rendant à domicile, afin de soulager ainsi le sort de nos aînés qui ont droit à toute notre sollicitude.

Le Conseil d'Etat se doit également de lutter, dans le cadre de ses compétences et dans la mesure du possible, contre les effets nocifs de certaines formes de la civilisation industrielle: pollution de l'eau et de l'air, bruit. C'est là un vaste champ d'action qui englobe à la fois la santé publique et la protection de la nature.

LA PÉNURIE DE LOGEMENTS

La tâche entreprise pour résoudre la crise du logement devra être intensifiée en collaboration étroite avec les milieux privés. La mise sur le marché d'un nombre suffisant d'appartements, soit de caractère social, soit à destination des classes moyennes, ne peut être en effet le seul fait des pouvoirs publics. Les initiatives que pourront prendre des institutions telles que coopératives d'habitation, associations ou fondations immobilières sans but lucratif, fonds, de prévoyance ou caisses de retraite, de même que celles qui émaneront des organisations professionnelles tant patronales qu'ouvrières seront spécialement encouragées. On veillera également à l'élaboration de nouvelles formules destinées à faciliter encore davantage l'accès à la propriété du logement.

Nous ne ménagerons pas notre peine non plus pour assurer aux personnes du troisième âge des logements convenables.

L'exécution du plan action logement sera menée avec vigueur; elle viendra s'insérer dans une politique globale et à long terme dont la réalisation sera facilitée par des mesures particulières de coordination entre les divers services et collectifs appelés à s'occuper de la question.

**Où la pression des
capitalistes spéculateurs
se fera sentir
dans un sens contraire!**

Il faut être conscient cependant que la solution de nos difficultés dépendra fortement des possibilités de financement, plus spécialement dans le domaine hypothécaire. Or les conditions actuelles du marché ne sont pas favorables et risquent de s'aggraver encore en raison des dispositions prises récemment sur le plan fédéral par voie de convention entre les banques pour limiter le crédit. Le Conseil d'Etat entreprendra tout ce qui est en son pouvoir pour éviter un nouveau ralentissement dans la construction, en sollicitant notamment de la Confédération et des banques une aide encore plus grande.

**PROCÉDURE PÉNALE, TRIBUNAL
ADMINISTRATIF ET DIVERS**

Dans la dernière partie de son discours-programme que nous devons fortement écarter, M. Jean Babel, président du Conseil d'Etat, a parlé du nouveau Code de procédure pénale (dont on parle depuis vingt ans, réd.), du Tribunal administratif, de l'assimilation des étrangers, du nouvel ensemble pénitentiaire entre Choulex et Puplinge, de la protection civile, de la reconstruction de l'arsenal

cantonal, du recrutement d'un personnel de l'Etat de haute valeur, d'une fiscalité améliorée par des allègements aux contribuables modestes et moyens, des organisations internationales « au service du progrès et de la paix dans le monde », puis il a conclu:

La réalisation d'un tel programme requiert la collaboration de chacun et plus particulièrement celle du Grand Conseil. Son appui ainsi que celui de toute la population genevoise nous seront d'un encouragement précieux dans l'accomplissement de notre tâche difficile. Le succès de nos efforts dépendra également de la volonté des uns et des autres de mettre en premier lieu l'intérêt général et de faire prévaloir un esprit de concorde et d'union.

Alors qu'autour de nous règne tant de misère, que s'exerce tant de violence et que tant d'atteintes sont portées à la dignité humaine, nous avons l'étonnante chance de vivre dans une patrie prospère, qui bénéficie de la paix et de la liberté. Ce privilège, sachons le mériter par une attitude positive à l'égard du monde, par un souci de constante élévation sur le plan moral afin d'accroître les forces spirituelles si nécessaires à notre civilisation moderne.

* Les interlignes sont de notre rédaction.

GENÈVE

CAFÉ-RESTAURANT DE L'HOTEL-DE-VILLE — Grand-Rue 39 • Tél. 616-948 • Mets et boissons de 1^{er} choix • Deux salles pour sociétés et banquets.

**théâtre
de carouge**

Salle Pitoëff, Maison communale de Plainpalais, rue de Carouge 52, téléphone 26 15 15

**LE GROGNON
de GOLDONI**

« Œuvre raffinée... Spectacle charmant et drôle... Beaucoup applaudi... »
(« La Suisse ».)

Tous les soirs, à 20 h. 30, sauf dimanche et lundi, et les 23, 24 et 25 décembre. Unique matinée, le dimanche 28 décembre, à 16 h.

Location: Grand Passage et téléphone 26 15 15. Caisse à l'entrée, dès 18 h. 30.

Grand Théâtre de Genève

Abonnement: Samedi 27, dimanche 28, lundi 29 et mardi 30 décembre 1969 à 20 h. 30
Hors abonnement: mercredi 31 décembre 1969 à 20 h. 30
Jeudi 1^{er} janvier 1970 à 14 h. 30 et 20 h. 30
vendredi 2, samedi 3 janvier à 20 h. 30
Ouverture des portes à 14 h. et 20 h.

**Orphée
aux Enfers**

Opéra bouffe en 2 actes et 4 tableaux de Jacques Offenbach
Paroles d'Hector Crémieux
Pour le 150^e anniversaire de la naissance du compositeur

Chef d'orchestre: Jean Meylan
Mise en scène: Louis Ducreux
Décors: Denis Martin
Costumes: Jean-Denis Malclès
Chorégraphie: Alfonso Cata
Orchestre de la Suisse romande
Chœur du Grand Théâtre
Chef du chœur: Paul-André Gaillard
Ballet du Grand Théâtre
Maître de ballet: Alfonso Cata

Gisèle Bobillier — Yvonne Fuller
Nancy Gottschalk — Danielle Grima
Patricia Guthrie — Monique Leroy
Lucienne Mani — Merril Jenkins
Danielle Pilon — Denise Charley
Teresa Stich-Randall — Monique Strot
Etienne Bettens — Michel Bouvier
Jean Brun — René Chambaz
Hugues Cuénod — René Gachet
Georges-L. Miazza — Gaston Pisset
Eric Tappy — Stan Unruh — Jean Vigny

Location: vendredi 19 décembre de 10 h. à 19 h.
Dès samedi 20 décembre de 10 à 12 h. 30 et de 15 à 19 h.
Samedi fermeture à 17 h.
Distribution des jetons de priorité: vendredi 19 décembre à 8 h.
Validité jusqu'à 15 h.
Prix des places: de Fr. 4.— à Fr. 40.—
Réservations par téléphone: à partir du 20 décembre (25 62 60)

VAUD

La rue de la Mercerie sera-t-elle livrée aux démolisseurs?

Des résiliations de baux à la chaîne...

«Nous nous défendrons jusqu'au bout», disent unanimement les locataires de la rue de la Mercerie. Cette farouche détermination est teintée à la fois d'inquiétude et de tristesse.

Une cinquantaine de ménages, tous de condition modeste et une quinzaine de commerçants, tous de petits artisans, ont reçu le 1^{er} décembre dernier une lettre les avertissant que leur bail arriverait à échéance le 1^{er} octobre 1970.

DE BELLES PAROLES

L'affaire a éclaté il y a quelques jours déjà. Certains articles de presse ont essayé de minimiser le drame en précisant que la gérance offrirait aux locataires concernés une possibilité de se «reloger» dans les immeubles avoisinants. Les intéressés n'ont jamais obtenu une quelconque garantie dans ce sens. La soi-disant promesse ne figure que vaguement sur la lettre de congé, et encore, tout à fait au conditionnel. D'ailleurs, on ne voit pas très bien quels logements on pourrait mettre à la disposition de ces gens, si ce n'est peut-être un bâtiment servant actuellement d'entrepôts. Pour les commerçants, la situation est d'autant plus grave que la plupart d'entre eux n'auraient plus les moyens de poursuivre leurs activités ailleurs.

PARTIR: C'EST MOURIR UN PEU

Prenons l'exemple d'une artisan, spécialisée dans la céramique et le tissage, qui a ouvert un magasin voici une année. A la signature du bail, cette personne a reçu toutes les assurances pour l'avenir. «Vous n'avez aucun souci à vous faire», lui a-t-on dit. Ces propos encourageants ne furent que de belles paroles. Après qu'elle eut consacré 15 000 fr. pour la remise en état et l'aménagement des locaux, on lui fait savoir qu'elle devra songer à déménager. Comme tous les métiers artisanaux, celui de céramiste n'apporte guère la fortune. Un tel investissement représente un sacrifice énorme, pour ainsi dire impossible à renouveler.

Il y a aussi une dame qui exploite une blanchisserie depuis plus de vingt ans. Pour elle, partir signifie: lâcher son commerce et congédier ses employés.

PEINES INUTILES...

Certaines boutiques pourront peut-être s'installer dans un autre quartier, mais la plupart seront obligées de plier bagages définitivement. Pourtant, la gérance effectuait de sévères sélections avant de choisir le candidat qui recevrait l'autorisation d'ouvrir un commerce à la Mercerie. En outre, on exigeait la pose d'une enseigne lumineuse et un agencement impeccable des locaux, tout ceci pour rendre la rue plus vivante et plus attrayante.

Qui aurait pensé que toutes ces installations ne seraient que provisoires? Aujourd'hui, cette vieille rue artisanale est menacée. On projette

de démolir le quartier pour y aménager des places de parcs privés pour le compte d'un supermarché du centre. Avant même que le fait ait été porté à la connaissance des locataires intéressés, le magasin propriétaire en question a diffusé par haut-parleur, à l'intention de sa clientèle, la nouvelle faisant état de cette future réalisation.

DESTRUCTION SYSTEMATIQUE?

Détail tragique: l'un des plus anciens locataires (à la Mercerie depuis 38 ans) a été victime d'un malaise à la lecture de la lettre de résiliation. Le malheureux est décédé des suites de cette émotion.

Construire le monde de demain nécessite des concessions. Chacun en est parfaitement conscient. Toutefois, on peut se demander s'il est indispensable de détruire systématiquement les ultimes témoignages du passé qui survivent encore. L'orgueil et la personnalité d'une ville se découvrent à travers ses quartiers pittoresques et ses boutiques artisanales.

De nos jours, on a tendance à l'oublier, sans doute à cause des facilités et du confort extrêmes qui nous séduisent. On imagine les difficultés et les problèmes qui vont perturber la vie de ces familles. On devine aisément toutes les peines qu'elles auront pour trouver un appartement à un prix raisonnable. Et tout cela pour satisfaire qui? Les acheteurs motorisés, ou les commerçants?

OPPOSITION EN BLOC

Les locataires lésés ont décidé de lutter au coude à coude. Sans perdre leur sang-froid, ils se sont réunis pour faire le bilan de la situation. «Nous ferons opposition en bloc», ont-ils déclaré. Une lettre est déjà parvenue à la Préfecture du district. Une autre va être envoyée au Con-

seil communal. Enfin, l'idée d'une pétition est sérieusement envisagée.

Dans un communiqué, les locataires de la Mercerie expliquent leur attitude. Nous pouvons y lire:

«Les habitants de ce vieux quartier de Lausanne ont conscience qu'ils défendent plus que leurs intérêts individuels, une partie du cœur de notre cité. Les bâtiments menacés, sans être d'une grande ancienneté, sont parfaitement intégrés à la vieille ville, et leurs boutiques contribuent au charme de celle-ci. Nous comptons sur l'appui de tous les Lausannois attachés à l'authenticité de leur ville. Nous croyons fermement que nos autorités soutenues par l'immense majorité de la population refuseront de sacrifier à des intérêts particuliers un des derniers endroits caractéristiques lausannois.»

L'élan de solidarité ne s'est pas fait attendre. De nombreux citoyens lausannois ont déjà manifesté leur réprobation à l'idée d'un tel projet, qui gageons-le, fera encore passablement parler de lui.

K. Sch.

GENÈVE

Mémento genevois

CASINO-THEATRE (tél. 24 20 37): tous les soirs à 20.30 «Drôle de Couple», de Neil Simon, adapt. française d'Albert Husson. Dimanche, matinée à 14.30. Relâche, dimanche et lundi soir.

VICTORIA-HALL: 20.25, 6^e concert de l'abonnement de l'OSR: direction Paul Klecki; soliste, Friedrich Gulda, pianiste.

GRAND THEATRE DE GENÈVE: 18.30 précises, démonstration publique et gratuite du Centre lyrique.

THEATRE DE CAROUGE (salle Pitoëff, rue de Carouge 52, tél. 26 15 15): 20.30 précises, «Le Grognon», de Carlo Goldoni, avec Lucie Avenay, Laure Della Santa, Laure Guizerix, Philippe Mentha, Claude Para, Lise Ramu, Domingos Semendo, Alain Tréout, Jean-Luc Wey et Georges Wod.

Concours d'idées pour l'aménagement de la place Saint-François

Le concours d'idées pour l'aménagement de la place Saint-François ouvert par la Municipalité de Lausanne en juillet 1969 a provoqué le dépôt de onze projets qui ont été jugés les 11 et 12 décembre 1969 par un jury composé de: MM. Ed. Dutoit, directeur des travaux, Lausanne, président; A. Wasserfallen, architecte, Zurich, vice-président; E. Borschberger, professeur HEC, Lausanne; T. Carloni, architecte, Lugano; J. Dentan, ingénieur, Lausanne; M. Jenni, ingénieur, Zurich; B. Meuwly, architecte, Lausanne; E. Porret, urbaniste, Lausanne; Cl. Wasserfallen, urbaniste, Lausanne. Suppléants: E. Furrer, architecte, Sion; O. Keller, ingénieur, Lausanne.

A l'issue de ses travaux, le jury a décerné les prix suivants: 1^{er} prix: 15 000 fr. Projet N° 9, Sainf, Marx Lévy et Bernard Vouga, architectes FUS, Jean-Pierre Gonthier, ingénieur SIA, Lausanne. 2^e prix: 10 000 fr. Projet N° 7, la Tentation de Saint-

François, Jean-Pierre Gillard et Sebastian Esch, architectes EPFL, La Tour-de-Peilz et Nyon. 3^e prix: 8 000 francs. Projet N° 11, Spiral, Charles-François Thévenaz et Pierre Prod'homme, architectes SIA, collaborateurs Ljubomir Milosavljevic, architecte SIA, Bonnard et Gardel, ingénieurs-conseils S.A., Lausanne. 4^e prix: 7 000 francs. Projet N° 1, Aloa, François Gross, architecte EPUL, Lausanne.

Et a proposé l'achat du projet N° 4, Courage, Erhard Keller, architecte ETS, René Lyon, architecte EPFL, Raymond Dezes, ingénieur diplômé, Peter Rasser, architecte ETS, Robert Obrist, architecte ETS, Orjan Sviden, architecte EPF, Peter Suter, ingénieur de trafic, Lausanne.

Exposition ouverte au public dès le 15 décembre 1969, tous les jours de 14 à 20 h., excepté le mardi 16 et le jeudi 25 décembre 1969 et jusqu'au lundi 29 décembre 1969 inclus, en la salle d'exposition de l'aula de l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

Yvonand: Léger bénéfice au budget 1970

Le législatif d'Yvonand vient de tenir sa cinquième et dernière séance de l'année. Elle est aussi la vingtième, et l'ultime de cette législature.

Rénovation de la Salle communale: cette salle avait un urgent besoin de réfection. La Commission, dont fait partie notre ami Charly Schuler, est d'accord pour les transformations, mais elle demande quelques modifications: lumière, plafond, mobilier, etc. Cette rénovation est acceptée à l'unanimité.

Budget 1970. — Il est prévu un excédent de recettes de l'ordre de 9360 fr., ce qui n'est pas si mal, si l'on réussit à s'en tenir à ce chiffre. Nos camarades Longchamp et Hähni font partie de la commission. Le budget est accepté à l'unanimité.

Préavis municipaux: deux préavis sont déposés pour deux ventes de

terrains et un pour l'achat de forêt. Accepté.

Epuration des eaux: le syndic avise le conseil qu'il faut attendre jusqu'au printemps pour connaître le rapport d'étude.

Proposition individuelle: un radical demande pourquoi l'assèchement n'a pas lieu à la Grande Salle. Le syndic répond, puis l'on passe au vote. Dix-huit voix sont favorables à la Grande Salle et dix-huit pour l'aula du collège. L'opinion du président va finalement faire pencher la balance pour l'aula.

Le syndic, M. Delay, fait un court mais beau discours; il est très applaudi, tout comme le président.

Séance calme... très calme. Espérons que ce calme durera jusqu'au 19 décembre, date de l'assèchement.

E. F.

Lausanne: Concert de l'Orchestre de chambre

Le sixième concert de l'abonnement avait ceci de particulier: Peter-Lukas Graf en était à la fois le chef efféché et le soliste flûtiste étonnant. Comme chef il nous fit entendre une «Tocatta pour quatre instruments à vent et cordes» du compositeur bernois W. Burkhard en qui «s'incarne la solide géthé helvétique, celle de Jeremias Gotthelf qui lui a inspiré un opéra: l'écriture volontairement âpre, caillouteuse et nourrie de polyphonie est plus soucieuse d'authenticité que de charme» (Goldron). Et cependant cette toccata «si vibrante d'émotion intérieure, comme l'écrit Jean Perrin, m'a justement charmé par sa sonorité saine et solide. Peter-Lukas Graf atteint dans le «Concerto pour flûte et orchestre» de Mozart la perfection technique du phrasé et celle de l'ex-

pression à l'échelle de l'œuvre elle-même. La venue du «Bourgeois Gentilhomme» imagé par Richard Strauss vint un peu nous déranger, éclairé que nous étions par le passage de P.-L. Graf. Acceptons M. Jourdain et laissons aller à feuilleter «les images colorées» (Debussy dixit). L'OCL y alla de sa meilleure palette sonore. Signalons ici les remarquables interventions en solo de M. Ramascano, violoniste, Loerkens, violoncelle et Blanc, trompettiste entre autres. Lors du dernier concert populaire, Francis Zalonghi, violoniste, s'est taillé un beau succès en jouant le «Concerto» de Prokofiev.

R. M.

Mise au point

Le numéro 1 de la «Brèche», organe mensuel de la Ligue marxiste révolutionnaire, contient un article intitulé «La mort de l'instituteur radical?» Cet article est signé collectivement A. Udry—B. Bachelard—A. Gavillet.

Précisons que le nom de Gavillet est très commun dans ce pays et que de nombreux prénoms commencent par la lettre A. Précisons encore que mon homonyme n'a pas été consulté sur la formulation de la signature, si bien qu'il n'a pu intervenir pour éviter l'équivoque à laquelle les rédacteurs responsables se sont évidemment complu. Cet article ne m'engage donc en aucune façon; comme une signature a pour but de définir une responsabilité intellectuelle et que l'équivoque de la signature apportait au contraire une incertitude, mieux vaut clarifier.

ANDRÉ GAVILLET.

Numéro du 31 décembre Cases de vœux personnels

Dernier délai pour nous remettre le texte de votre case de vœux:

SAMEDI 20 DÉCEMBRE 1969.

Inscrivez-vous nombreux. «Le Peuple», Saint-Pierre 1, Lausanne, tél. 22 69 10.

Cinéma lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53

14.30, 17.00, 20.00, 22.20 16 ans

Une provision de rire avec les truands de choc du cinéma français
Lino Ventura, Bernard Blier, Francis Blanche et Claude Rich dans

LES TONTONS FLINGUEURS

Le film principal débute tout de suite

Athénée Tél. 23 24 12

14.00, 16.15, 17.00, 20.00, 22.20 16 ans

Première

Après le succès phénoménal d'HELGA, un nouveau film d'éducation sexuelle!

HELGA ET MICHAEL

L'intimité du couple - La vie secrète de votre corps - L'information sexuelle
En couleurs

Atlantic Tél. 22 11 44-45

14.30, 17.00, 20.30 7 ans

Première vision

Le tout nouveau «Louis de Funès» qui déchaîne les rires de rire!

HIBERNATUS

Un spectacle déconcertant par le champion agité du rire permanent

Bel-Air Tél. 23 53 12

14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans

DERNIER JOUR

Un des films policiers les plus durs jamais réalisés!

LE CRIME C'EST NOTRE BUSINESS!

avec Jim Brown, Ernest Borgnine, Julie Harris, Warren Oates
Panavision - Technicolor
Musique: Quincy Jones

Bourg Tél. 22 86 22

14.30, 17.00, 19.00, 21.00 18 ans

Prolongation - 2^e semaine

Mardi et vendredi, 12.15: CINÉ-LUNCH

La réédition d'un chef-d'œuvre à suspens de Clouzot

LES CORBEAUX

(LETTRES ANONYMES)

avec P. Fresnay, G. Leclerc, M. Francey
Parlé français Fav susp à 21.00

Capitole Tél. 22 51 52

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Un film d'action hors classe!

LE CASCADEUR

Gina Lollobrigida, Robert Viharo, Marie Dubois, Jean-Claude Béraud, Marisa Mell
Eastmancolor

Colisee Tél. 32 51 25

15.00, 17.00, 20.30 18 ans

DERNIER JOUR

Le dernier Joseph Losey, d'une fascination inexprimable! Elisabeth Taylor, Mia Farrow, Robert Mitchum

CÉRÉMONIE SECRÈTE

(SECRET CEREMONY) Version française N. B.: Ce film passe en version originale au LIDO! En couleurs

Eldorado Tél. 22 16 12

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Première vision

Parlé français - Technicolor

Un film original, osé, sexy, dans le monde des hippies, avec Peter Sellers

LE BAISER PAPILLON

avec Leigh Taylor Young, Jo van Fleet

Lido Tél. 23 21 44

12.15, 14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans

Le dernier Joseph Losey, d'une fascination inexprimable! Elisabeth Taylor, Mia Farrow, Robert Mitchum

SECRET CEREMONY

(CÉRÉMONIE SECRÈTE)

Version originale anglaise sous-titrée N. B.: Ce film passe en version française au COLISEE!

Métropole Tél. 23 62 22

14.30, 20.30 14 ans

Un film de Claude Autant-Lara d'après le roman de Stendhal

LE ROUGE ET LE NOIR

avec Gérard Philippe, Danielle Darleux et Antonella Luadi - Technicolor

Le film commence tout de suite

Palace Tél. 22 13 30

14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans

DERNIERS JOURS

Le nouveau film d'éducation sexuelle, réalisé par Oswald Kolle

TA FEMME... CETTE INCONNUE!

(LE MIRACLE DE L'AMOUR)

Où l'on montre ce que hier encore on n'osait que chuchoter Couleurs Faveurs supprimées

Romandie Tél. 23 47 64

14.30, 17.00, 20.30 18 ans

DERNIER JOUR

Bourvil dans le film de C. Autant-Lera

LA JUMENT VERTE

avec Francis Blanche, Valérie Lagrange

Tout le «verdur» du roman de Marcel Aymé

Corso-Renens Tél. 34 00 35

RELACHE

Dès jeudi: 20.30 16 ans

L'ÉVASION LA PLUS LONGUE

COUP D'ÉTAT AU PANAMA

Le général Omar Torrijos, chef de la junte militaire panaméenne, a été renversé, lundi, par un coup d'Etat fomenté par son adjoint, M. Ramiro Silvera et par le colonel Amado Sanjur, alors qu'il assistait, à Mexico, à des courses hippiques où étaient engagés des chevaux panaméens.

Le général Torrijos avait lui-même renversé le 11 octobre 1968 le gouvernement civil du président Arnulfo Arias. Il était alors chef de la garde nationale, forte de 5000 hommes, la seule force militaire du pays. Ayant pris la tête de la junte militaire, il avait annoncé, en février dernier, la fermeture de l'Université nationale en raison « d'infiltrations communistes », la suppression des partis politiques au nombre d'une douzaine, et l'institution de la censure de la presse. Il avait, d'autre part, entrepris des efforts pour l'élimination des grandes propriétés rurales, grâce à un important programme de réforme agraire.

Les mois dernier cependant, le gouvernement du général Torrijos avait rétabli la liberté d'expression, de réunion et de la presse. Le colonel Sanjur semble être devenu « l'homme fort de Panama ». Il a déclaré, lundi matin, que la garde nationale avait pris des mesures pour protéger la famille du général Torrijos, qui n'a pas été autorisé à rentrer du Mexique.

Il faut cependant remarquer que contrairement à ce qui s'était passé lors des deux derniers coups d'Etat, la garde nationale n'est pas intervenue

cette fois-ci pour contrôler les moyens d'information, journaux, radio ou télévision, qui ont eu toute latitude d'informer le public sur les événements. On pense toutefois que les officiers de la garde nationale partisans du général Torrijos se trouvent en prison.

La junte provisoire du gouvernement panaméen, formée par les colonels Pinilla et Urrutia a confirmé, dans un communiqué publié lundi, sa promesse « d'organiser une consultation populaire l'an prochain » et réaffirmé son « caractère provisoire et son adhésion inébranlable aux principes démocratiques républicains de gouvernement ».

Le coup d'Etat est considéré, dans les milieux informés nord-américains, comme une victoire des éléments conservateurs de la garde nationale. Les nouveaux dirigeants du pays auraient en effet indiqué que le renversement du général Torrijos répondait à leur souci de freiner ce qu'ils craignaient être un mouvement vers la gauche. Il faut noter que ce coup d'Etat a été réalisé peu après l'annonce que le gouverneur Rockefeller, envoyé spécial du président Nixon en Amérique latine, avait à son tour envoyé un émissaire à Panama, pour s'entretenir avec le général Torrijos et d'autres dirigeants, sur l'établissement d'un système démocratique parlementaire au Panama. Mais les Etats-Unis ont décidé de maintenir leurs relations diplomatiques avec le Panama.

Vote de confiance au Gouvernement israélien

M^{me} Meir appelle à la paix

« En présentant ce nouveau gouvernement, je veux m'adresser aux dirigeants arabes et leur dire : nous vous proposons la paix, une paix non entre vainqueurs et vaincus, mais entre égaux, une paix sur la base de l'honneur national et de la coopération pour le bien de tous les pays de la région », a déclaré hier matin au Parlement, M^{me} Golda Meir, dans son discours d'investiture.

Le chef du Gouvernement israélien a ajouté : « Je suis convaincue que ce jour viendra, mais il est important qu'il vienne vite pour tous les habitants de la région et pour tous ceux dont le cœur s'attriste pour les victimes qui tombent des deux côtés. Quant à nous, nous sommes prêts à chaque instant à entamer des négociations. Encore faut-il que les dirigeants arabes se souviennent que le Moyen-Orient n'appartient pas qu'aux Arabes. Il y a dans cette région d'autres nations souveraines dont les racines plongent profondément dans le passé historique de cette partie du monde. Israël, parce qu'il est un Etat juif, appartient au Moyen-Orient. Son passé, son présent et son avenir sont inscrits ici. »

M^{me} Meir a rappelé que son gouvernement considérait les négociations bilatérales comme seule procédure valable. Les conversations entre les deux ou quatre « grands » ne peuvent aboutir à la paix, a-t-elle dit, parce qu'une des quatre puissances — l'URSS — ne veut pas vraiment la paix au Moyen-Orient, la situation actuelle lui permettant d'étendre son influence, tandis que deux autres — la France et la Grande-Bretagne — ont au Moyen-Orient des intérêts économiques trop importants pour leur permettre d'être objectives. M^{me} Meir a noté, à ce propos, que le Gouverne-

ment français actuel n'avait en rien modifié la politique unilatérale du précédent. Quant aux Etats-Unis, M^{me} Meir a déclaré qu'ils s'éloignaient dans une certaine mesure de la voie qu'ils avaient eux-mêmes tracée, et les a incités à y revenir : « Ne limitez pas la liberté des négociateurs le jour où des négociations s'engageraient. Nous avons pris la décision inébranlable de ne pas revenir à la situation qui prévalait avant la guerre des Six jours. »

Après le vote de confiance du Parlement à M^{me} Meir, tous les ministres ont prêté serment lundi soir, sous les applaudissements de la Knesset.

Dans une brève allocution clôturant la séance, M^{me} Meir a déclaré : « Ce n'est certainement pas notre faute si la paix n'a pas été obtenue. Puisse venir le jour où nous pourrions discuter avec les responsables arabes des conditions de la paix. Pour le moment, a ajouté le chef du gouvernement, aucun d'eux n'a prononcé ce mot. Quand il apparaîtra que la paix peut être réalisée, on constatera alors qu'il n'y a pas pour nous à choisir entre les territoires ou la paix. M^{me} Meir a ensuite promis que son gouvernement « ne dissimulera jamais à la nation, la vérité, aussi dure soit-elle ».

Les deux partis communistes (Maki et Rekah) ont voté contre M^{me} Meir, ainsi que le parti de M. Avneri (Force nouvelle) et les extrémistes religieux.

M. Avneri a déclaré qu'il s'agit d'un jour de deuil pour Israël, car ce gouvernement est annexionniste ». M. Tamor (extrême-droite) s'est abstenu, estimant qu'il s'agit d'un gouvernement défaitiste, prêt à livrer les fruits de la victoire »...

Nixon annonce le retrait de 50000 hommes du Vietnam

Le président Nixon a annoncé lundi, au cours d'une allocution radiotélévisée, son intention de retirer 50 000 soldats américains du Vietnam d'ici le 15 avril prochain. M. Nixon a déclaré que les effectifs américains retirés du Vietnam depuis qu'il est entré en fonctions s'élèveront d'ici au 15 avril à 115 500 hommes. Il a prévenu les dirigeants d'Hanoï qu'ils courront un risque si l'infiltration et les activités ennemies s'accroissent pendant que les Etats-Unis réduisent leurs forces. M. Nixon a déploré le fait qu'aucun progrès de quelque ordre qu'il soit n'ait été réalisé sur le front de la négociation de Paris et il a lancé un nouvel appel aux Vietnamiens du Nord pour qu'ils « abandonnent leur rêve de victoire militaire et acceptent de participer à des négociations sérieuses avec une Amérique prête à faire preuve de souplesse et de bonne volonté ».

Discours Pompidou

Le problème de l'Europe et la récente conférence de La Haye ont été particulièrement évoqués par M. Pompidou président de la République, dans le message radiotélévisé qu'il a prononcé hier soir, six mois jour pour jour après le début de son septennat.

En politique intérieure, M. Pompidou a mis l'accent sur la volonté du gouvernement de pratiquer une politique sociale.

Le premier secrétaire du Parti so-

cialiste, Alain Savary, a déclaré après cette allocution : « Il semble que le président veuille rassurer les éléments de sa majorité et ceux des conservateurs qui les suivent, effrayés par le pseudo-libéralisme annoncé par le premier ministre. Quant à la politique extérieure en fait, tout se passe comme si le président de la République Pompidou s'efforçait de réparer les erreurs du premier ministre Pompidou.

UNE DÉFAITE DU FASCISME

Ainsi, au dernier moment, la Grèce fasciste s'est retirée du Conseil de l'Europe, dès que les colonels eurent perdu tout espoir d'empêcher qu'une majorité des deux tiers ne se forme contre eux. Le résultat, certes, était loin d'être acquis d'avance. Jusqu'à vendredi, on a pu craindre des demi-mesures, de nouveaux ajournements.

Initialement, seuls quatre pays avaient fait montre de toute la fermeté désirable dans la défense d'un idéal européen menacé d'être gangrené par le fascisme : ce furent la Suède, la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas. Mais les décisions prises à Londres, à Bonn, à Bruxelles ont créé le « courant » nécessaire pour créer une majorité. Dans ces trois capitales, les partis socialistes associés au pouvoir y sont pour quelque chose et ont tout lieu de s'en honorer...

UNE CONDMANATION MORALE SANS APPEL

Le débat engagé à la « une » de tous les journaux d'Europe a fait prendre conscience à des millions de gens sur le continent de la réalité grecque, celle que ne décrivent pas les dépliant touristiques. Une information a été assurée aux conclusions du rapport accablant de la Commission européenne des droits de l'homme, divulgué opportunément dans la presse britannique au grand dam des colonels, qui n'aiment rien tant que l'obscurité propice aux tractations et aux complaisances. Dans l'immédiat, certes, que la Grèce soit absente du Conseil de l'Europe n'affaiblit pas matériellement un régime qui tire le plus clair de sa force du soutien de facto des Etats-Unis. Mais, moralement, le coup porté au fascisme grec sera durement ressenti par les dirigeants d'Athènes. Ils ne pourront plus prétendre que ce sont « les communistes » ou « la gauche extrémiste » qui les poursuivent de leur vindicte : l'Europe entière a désavoué leur dictature militaire, sa loi martiale, sa censure sur la presse, ses prisons, ses tortures, la suppression de toutes les libertés politiques et syndicales.

VICTOIRE POUR L'EUROPE

C'est un succès pour l'Europe — un résultat plus important que les

décisions de La Haye peut-être! — parce qu'il s'agit d'une victoire de l'Europe seule, acquise malgré les « conseils » des USA et les pressions de l'administration Nixon. Certes, le Département d'Etat a démenti ces pressions, dont un journal aussi sérieux et peu suspect que le « New York Times » s'est cependant fait l'écho. Le porte-parole du State Department, M. Carl Bartch, a cependant reconnu que « certains pays européens ont consulté Washington ».

Pareil démenti serait plus convaincant si l'administration Nixon n'avait pas entrepris, sous l'égide en particulier du vice-président Spiro Agnew, haut protecteur du « lobby grec », de s'accommoder plus franchement du régime d'Athènes, notamment en levant tout embargo sur les envois d'armes à la Grèce et en nommant au poste d'ambassadeur américain à Athènes M. Tasca. Notons cependant que l'issue de la bataille engagée au Conseil de l'Europe donnera un argument précieux aux membres du Congrès américain opposés à cette politique...

LA « NORMALISATION » ?

Jusqu'au bout, et bien que presque personne en Europe occidentale n'ait osé se poser en avocat du fascisme grec, on a pu discerner des manœuvres destinées à accorder un nouveau répit aux colonels. La décision prise à Bonn n'a pas été facile et le porte-parole du gouvernement fédéral a reflété ces difficultés en déclarant que la République fédérale estimait que la Grèce doit garder sa place dans l'OTAN. De toute façon, le Conseil de l'Europe n'est pas, lui, un décalque de l'Alliance atlantique!

Il y a eu, à Paris même, une manœuvre visant à suspendre la suspension jusqu'en avril, manœuvre appuyée par plusieurs pays et la Belgique a elle-même cherché à luyoyer.

La décision ne serait devenue effective que si, d'ici là, le gouvernement d'Athènes n'avait pas pris des mesures en vue de rétablir « les droits de l'homme et les libertés fondamentales », conformément au libellé de l'article 3 du statut des Dix-Huit.

Toutes ces manœuvres s'inscrivent dans le sens de la « normalisation » désirée aussi à Washington. On sait

que le mot veut dire à Prague. Il n'a pas un autre sens à Athènes. Mais les avocats de la « normalisation » ont été déçus : les colonels, parce que la dictature a sa logique, n'ont pas effectué la tentative spectaculaire en vue de donner le change que certains attendaient. Eussent-ils même soudain vidé les prisons, n'auraient-ils pas gardé les moyens de les remplir à nouveau? Eussent-ils annoncé la levée de la loi martiale et l'entrée en vigueur de leur Constitution bidon, un gouvernement militaire despotique est-il gêné d'accommoder le droit à sa sauce, lorsque nulle opposition n'a, en pratique, les moyens et la capacité de s'opposer à lui, autrement que par la lutte clandestine et le « terrorisme » ?

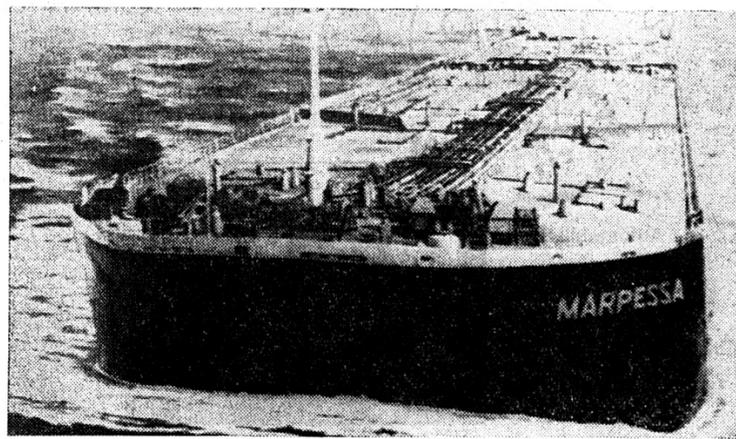
SUR LE TERRAIN DE L'OTAN

Dans une résolution qu'il vient d'adopter, le Storting (Parlement norvégien) vient de demander qu'au sein de l'OTAN l'embargo soit mis sur les armes à destination de la Grèce. C'est là un objectif précis, une question qui peut être soulevée par les Etats membres. Certes, pas de naïveté, l'OTAN n'est pas le Conseil de l'Europe, c'est un bloc géopolitique dominé par une superpuissance et qui vise davantage à défendre les intérêts du bloc et le système dominant qu'il représente qu'à préserver les purs idéaux de la démocratie. Mais c'est bien sur ce terrain qu'il faut porter l'action, afin d'isoler davantage le fascisme grec, d'accroître ses difficultés extérieures et intérieures, et d'apporter à la résistance démocratique l'appui qu'elle demande instamment.

« La Grèce indispensable à l'OTAN », c'est, d'ailleurs, d'ores et déjà, une plaisanterie. Les « purges » successives dans l'armée grecque et le fait que le terrain « civil » est miné, et pour cause, feraient de ce secteur celui qui serait politiquement le plus vulnérable en Europe, si l'URSS avait la moindre intention agressive dans l'extrême sud des Balkans. A l'ère des sous-marins nucléaires et des fusées intercontinentales, c'est encore le genre d'argument que font répéter stupidement ceux qui s'en servent à des fins politiques précises.

Robert Falony.

(« Le Peuple », Bruxelles.)



ITALIE: Après les attentats Réveil du centre-gauche?

L'enquête à la suite des attentats de Milan et de Rome se poursuit. Arrestations interrogatoires, perquisitions, se multiplient à travers le pays.

Le Ministère de l'intérieur a annoncé une récompense de 50 millions de lires (350 000 fr.) pour toute information permettant l'identification des responsables de l'attentat de Milan.

Un des suspects interpellés à Milan à la suite des explosions de vendredi s'est jeté lundi soir d'une fenêtre du quatrième étage de la préfecture, où il était interrogé.

Il a été hospitalisé. Les médecins réservent leur diagnostic. Son état serait très grave.

D'autre part, les dirigeants des quatre partis de l'ancienne coalition gouvernementale italienne de centre-gauche se sont réunis lundi soir à Rome pour discuter de la situation dans le pays à la suite des attentats à la bombe qui se sont produits la semaine dernière à Rome et à Milan.

C'est la première fois que les leaders des partis du centre et de gauche de l'ancienne coalition se réunissent depuis juillet, date à laquelle la coalition avait été dissoute.

Le premier ministre, M. Rumor, a regagné Rome pour participer à la réunion.

Brève carrière...

... celle du pétrolier « Marpessa », un « géant » de 207 000 tonnes, qui a sombré lors de son voyage inaugural, réalisant un triste record : celui d'être le plus grand bateau qui ait jamais fait naufrage.

AU CONSEIL NATIONAL: NÉCESSAIREMENT ONÉREUX!

(Suite de la première page)

Ainsi, les choses étant ce qu'elles sont, le droit foncier étant resté ce que vous avez voulu qu'il reste, l'intérêt général de la Confédération a dû, cette fois comme à d'autres reprises, céder le pas devant des intérêts privés, bien défendus et bénéficiant de la protection légale que la majorité des Chambres leur a généreusement accordée.

Dans ces conditions, il est vain de crier maintenant au scandale, prisonniers que nous sommes du système que la plupart d'entre nous, ou de nos prédécesseurs, ont voulu maintenir.

Par conséquent, je vous prie de ne pas engager, sur ce problème de la procédure, un débat inutile, dont la conclusion obligatoire serait le constat des occasions perdues.

Il n'en reste pas moins que cette affaire est douloureuse, pour nous socialistes les tout premiers. Mais il serait malgré tout aberrant de dire

● PRAGUE. — M. Alexandre Dubcek, ancien premier secrétaire du PC tchécoslovaque, a été nommé ambassadeur en Turquie, annonce lundi l'agence tchécoslovaque Ceteka. La nomination de Dubcek avait fait l'objet de nombreuses rumeurs il y a quelques semaines, et, selon certaines informations qui avaient circulé à Prague la semaine dernière, l'ancien premier secrétaire du PC tchécoslovaque aurait refusé le poste.

On croit savoir à Prague que les conservateurs du parti se sont vivement opposés à la nomination de M. Dubcek à la tête d'une mission diplomatique dans une capitale « occidentale ».

● LONDRES. — La Chambre des Communes a repoussé, lundi soir, par 303 voix contre 241, une motion de l'opposition conservatrice visant au rétablissement de la peine de mort pour certains crimes.

● CANBERRA. — Une partie du contingent australien au Vietnam du Sud sera rapatrié lorsque aura lieu le prochain retrait important de troupes américaines, a annoncé mardi à Canberra, M. John Gorton, premier ministre australien.

non à l'ensemble du projet, car ce qui est acquis aujourd'hui, nous ne serons pas obligés de l'acquiescer, au double du prix actuel, dans quelques années. Les pouvoirs publics auront toujours besoin d'immeubles et de terrains, les prix vont continuer à augmenter; donc même si elles sont chères, les occasions doivent être saisies. Le malheur est que l'on soit obligé de les saisir avec l'aide d'un droit foncier si peu adapté à la situation actuelle.

JEAN RIESEN.

LE VOTE

Au vote, l'entrée en matière est approuvée par 90 voix contre 34 et le projet est adopté par 92 voix contre 30. Notons en outre qu'au cours de cet séance le Conseil national a renouvelé la concession des chemins de fer Vitznau-Righi et Glion-Rochers-de-Naye.